



POISSY

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le douze mars deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Karl OLIVE, Maire.

PRESENTS : Mme DOS SANTOS M. MONNIER Mme EL MASAUDI M. MEUNIER M. NICOT Mme MESSMER M. BLOCH Mme XOLIN M. MOULINET M. PROST Mme GRIMAUD Mme CONTE Mme SMAANI M. DJEYARAMANE M. LETELLIER Mme HUBERT Mme MAIRET Mme GRAPPE M. DE JESUS PEDRO Mme EMONET-VILLAIN Mme BELVAUDE M. POCHAT Mme DRAY-BAZERQUE Mme KOFFI M. BERÇOT M. DUCHESNE Mme DEBUISSER M. JOUAN Mme VINAY Mme LOQUE M. LEGRAND M. FALZON Mme POTHIER.

EXCUSE : M. ALLAOUCHICHE.

POUVOIRS : M. ROGER à M. MONNIER Mme LEFEBVRE à M. BERÇOT M. PRADOUX à M. POCHAT M. SHEEHAN à Mme VINAY.

SECRETAIRE : M. MEUNIER.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

Le Conseil municipal devant désigner un secrétaire de séance, Monsieur MEUNIER est proposé pour cette fonction.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur les procès-verbaux des séances du 17 décembre 2018 et 11 février 2019. Aucune observation n'étant formulée, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 30 janvier au 1^{er} mars 2018 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibération n°22 du 29 janvier 2018 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est joint à la convocation.

➤ Décisions du Maire

Décision du Maire n°105 :

Madame MAIRET s'exprime : « Je souhaiterais avoir une explication concernant l'exercice de préemption pour l'acquisition de la propriété située au 12, boulevard Devaux à Poissy.

Au départ c'était une simple décision sur la préemption d'une valeur de 65 000 euros. C'était assez anecdotique et cela aurait pu passer inaperçu. Finalement dans le corps de la décision, je découvre qu'il y a eu une décision sur la préemption du 10, boulevard Victor Hugo. Aussi, je rappelle que la Ville de Poissy est propriétaire 18, boulevard Devaux. A travers cette décision, je comprends qu'il y a un projet d'aménagement sur l'îlot Devaux.

Je rappelle qu'il y a un projet conséquent et assez monumental sur l'îlot Codos qui est parfaitement identifié. Je crois que mes informations ne sont pas bonnes et pourront générer environ 500 logements sur du R+5 + comble. ».

Monsieur le Maire l'interrompt : « Je vous confirme, Madame MAIRET, que sur l'îlot Paul Codos, il n'y a absolument rien de fait. Donc, il n'y a aucune indication sur les 500, 300 ou 200 logements. Le projet n'est absolument pas mûr. ».

Madame MAIRET demande : « D'accord, mais dans la décision du Maire, il y a quand même des plans de masse qui sont associés et qui nous donnent une bonne indication du projet. ».

Madame MAIRET poursuit : « Donc, je comprends qu'en face de ce projet qui donnera beaucoup de solution de logements aux Pisciacais, c'est une zone pavillonnaire. Avec toutes ces préemptions qui sont associées, nous aurons un projet immobilier conséquent avec du R+5 aussi sur 2 profondeurs donc, je trouve regrettable que ce type de décision ne passe pas par une délibération. Je trouve que c'est du suréquipement. Alors que l'îlot Codos est capable de proposer des solutions de logement tout à fait acceptables. ».

Monsieur MOULINET lui répond : « Concernant le boulevard Devaux, il y a eu une préemption comme vous l'avez indiqué. Nous l'avons initiée l'année dernière. Celle-ci a également été initiée parce qu'un promoteur, seul, avait prévu un projet assez conséquent et totalement déstructuré par rapport au quartier.

Donc, l'idée est de protéger aussi l'ensemble de ces promotions sauvages et individuelles, comme nous l'avons souvent répété.

La préemption a été initiée à ce sujet. Effectivement, sur la base d'un projet qui a été travaillé par les différentes équipes (projet non abouti) mais un projet qui veut créer de la cohérence sur l'ensemble du quartier. Le but est de maîtriser l'urbanisation pour éviter ce genre de désagrément et offrir de l'espace vert à ce quartier en respectant la zone pavillonnaire qui se situe derrière. D'ailleurs, je vous rappelle que le 25 février 2019 a été votée une délibération concernant le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) sur laquelle sont exposés les critères de ce secteur. Actuellement, nous sommes sereins sur la maîtrise d'une urbanisation sauvage.

Je tiens à vous dire que le 18, boulevard Paul Codos n'appartient pas à la Ville mais à la SEMAP. ».

Monsieur le Maire réaffirme : « Je le dis, il n'y a absolument aucun projet finalisé même pas commencé sur l'îlot Codos. Il faut que ce soit très clair. Je ne vois pas où vous avez trouvé ces 500 logements. Ce sujet avait été évoqué sauf que les promoteurs se sont tirillés les uns envers les autres. Donc, nous avons dit : « stop ». Pour l'instant, ils n'arrivent pas à se mettre d'accord. Je regarde notre collègue, Monsieur Jean-Jacques NICOT qui est l'un des propriétaires de cet endroit. Nous avons appuyé sur pause.

Lorsque les uns et les autres auront acquis l'ensemble des unités foncières, nous aviserons. J'ai échangé avec Madame VINAY, concernant l'une d'elle qui appartenait à Alexandre EUBE qui fût un temps occupée par l'un des services de la Ville de Poissy.

Surtout, il n'y a absolument pas de sujet, ni de projet en cours sur l'îlot Codos. ».

➤ Les procès-verbaux

Madame XOLIN intervient : « J'ai demandé au service des Assemblées quelques corrections sur la délibération n°60 du 17 décembre 2018 concernant la Maison de Fer et le centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine.

Il s'agit de corriger : « la Maison de Fer et de son interprétation de son architecture et de son patrimoine » en le remplaçant par « la Maison de Fer et son centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine », ce qui ne veut pas dire la même chose.

La correction a été prise en compte. Je souhaitais le signaler à mes collègues. ».

➤ Préambule

Monsieur le Maire s'exprime : « Autour de nous, nous avons des jeunes membres du Conseil Municipal Junior. Je veux dire et porter à votre connaissance que le Conseil Municipal Junior se réunit en général une fois par trimestre sous l'égide de Madame Karine EMONET-VILLAIN, présente ici et de Monsieur Pierre-Alexandre DUCHESNE, en compagnie de leur agent, Monsieur Patrice BOINOT.

Aussi, nous avons cette année un Conseil Municipal Junior particulièrement efficace et particulièrement engagé sur les propositions. Nous y reviendrons. ».

Monsieur le Maire poursuit sur un autre sujet : « Mes chers collègues, Avant de démarrer ce Conseil Municipal qui sera principalement consacré au vote du dernier Budget de notre mandature, je vous propose de démarrer la soirée par un petit événement : le lancement de notre nouveau site internet.

Un événement qui a d'autant plus de sens ce soir, que la réalisation de notre site est symptomatique de ce qui nous a permis pendant 5 ans de baisser chaque année le budget consacré aux charges à caractère général de la ville, avec un gain global de près de 25% sur cinq ans !

La mise à jour de notre site internet a en effet été entièrement réalisée en interne par les services Informatiques (je salue Monsieur Franck BOYER) et Communication de la Ville de Poissy (Monsieur Stéphane GAUTHIER et son équipe) qui gèrent le site depuis quatre ans. Une démarche d'internalisation qui nous a ainsi permis d'éviter le recours à des prestataires extérieurs pour développer le site mais aussi d'économiser de façon certaine de l'ordre de 20 000 € de maintenance par an.

Avec pourtant un service public de très grande qualité !

Et un service public qui s'améliore donc encore ce soir, avec notre www.ville-poissy.fr qui fait peau neuve . Avec de nouvelles fonctionnalités au service de nos administrés.

Naturellement, le site est entièrement responsive. C'est-à-dire qu'il s'adapte automatiquement au support depuis lequel vous le consultez (ordinateur, tablette, smartphone). Mais désormais, il bénéficie en outre d'une refonte graphique pour le rendre plus attractif et dispose d'une navigation simplifiée.

Il offre par ailleurs de nouvelles fonctionnalités :

- Des annuaires plus exhaustifs avec les numéros des services, associations, clubs, professionnels de santé et bientôt des commerces sur Poissy.
- Un plan de géolocalisation et un outil de recherche amélioré pour toujours mieux vous orienter.
- Des pages d'actualités et d'agenda encore plus visuelles et dynamiques pour vous informer en permanence sur les événements qui animent la cité. La possibilité de s'inscrire à une newsletter pour ne rien manquer des rendez-vous qui vous attendent.
- Une part plus importante donnée à la vidéo (reportages, présentations des grands projets, vie municipale, événements festifs...).

Cette refonte du site est ainsi une étape importante de notre volonté d'améliorer l'accueil de la ville dans le cadre de notre démarche de certification Qualité, pilotée par Madame Stéphanie REVEL et ses équipes.

Au-delà de ces améliorations, le site met le service public à l'heure numérique en proposant :

- Plus d'interactivité avec la possibilité, entre autres, de postuler directement, depuis le site, aux offres d'emplois proposées.
- Un accès plus direct à vos différentes démarches : passeport, mariage, recensement, élections...

Naturellement, avec l'ouverture prochaine, sur la place de la République, de l'annexe de la Mairie au sein de laquelle nous souhaitons tester les nouveaux usages notamment numériques, de nos administrés, notre site continuera à évoluer. Mais en attendant, réjouissons-nous.

J'invite à me rejoindre quatre jeunes conseillers du Conseil Municipal Junior pour lancer officiellement le nouveau site internet de la ville de Poissy.

- Malake BENTAJAR
- Chahine EL MTALSI
- Malorie TARTERAT
- Quentin VAZ. ».

Monsieur le Maire et les 4 Conseillers municipaux juniors ont lancé ensemble le nouveau site de la Ville de la Ville de Poissy.

➤ Les délibérations

1) Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales - Année 2019.

Monsieur MOULINET rapporte : « Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire du 11 février 2019, nous proposons de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales qui resteront inchangées en 2019 pour la commune de Poissy. A savoir pour :

- la Taxe d'Habitation : 16,78 %
- la Taxe Foncière sur le bâti : 17,75 %
- la Taxe Foncière sur le non bâti : 39,35 %. ».

Madame VINAY intervient : « Concernant cette délibération sur les taux : nous voyons que les taux restent fixes ce qui est une bonne chose contrairement à la hausse des taux de 66 % que nous a imposé le Département dont vous êtes Vice-Président, il y a 2 ans. Pourtant, il faut signaler aux Pisciacais que les bases de l'impôt se voient augmenter à hauteur de 1,6 % autorisé ce qui se traduira par une hausse nominale des impôts. Vous n'êtes pas sans savoir que les retraites ont été amputées d'une augmentation de 1,7 % de CSG et que les salaires n'ont pas particulièrement augmenté dans le même temps. Donc, pour nos concitoyens cela se traduira malgré tout par une augmentation de la pression fiscale. ».

Monsieur LEGRAND interroge : « N'ayant pas eu la chance d'être éduqué d'un point de vue économique par l'orthodoxie libérale, contrairement à Madame VINAY, je ne me réjouis pas forcément d'un maintien des taux d'imposition au même niveau.

J'aurais aimé, mea-culpa, je n'étais pas présent lors du Débat d'Orientation Budgétaire, néanmoins que nous en revenions à une discussion que nous avons eue il y a quelques semaines, lorsque j'avais évoqué plus globalement la question de l'équilibre budgétaire avec grâce, élégance et pertinence. Notre collègue, Monsieur Fabrice MOULINET, m'avait répondu que nous aurions la discussion au moment du débat budgétaire sur la question de savoir : combien de millions, de centaines de millions, de milliards d'euros nous avait ramené la rue du Faubourg Saint-Honoré au cours de ce travail important des Maires pour convaincre le Président de la République de doter les bons élèves de la République et plus globalement les élus qui essayaient de maintenir les Finances Publiques. Très honnêtement en regardant le document budgétaire, je n'ai pas eu l'impression de voir une inflexion importante bien au contraire au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Donc, j'aimerais que notre collègue, Monsieur Fabrice MOULINET, m'indique quels sont les engagements pris par l'Etat dans ce moment où nous savons que tout va vite, de grand débat national ?

Quels sont les engagements de l'Etat pour redonner concrètement au Maire et aux élus municipaux la place qu'ils méritent et les moyens de garder ou de reprendre leur autonomie fiscale ? ».

Monsieur BERÇOT prend la parole : « Je ne peux que constater que c'est la politique entamée depuis 2014. Je félicite toute l'équipe et elle peut être félicitée car c'est un effort collectif de pouvoir maintenir ce niveau de taux.

Ensuite, il faut rajouter qu'il n'y a pas qu'un acteur, il n'y a pas que Poissy dans cette affaire. Il y a aussi les efforts effectués par la Communauté urbaine pour maintenir le pacte fiscal au bon niveau.

Donc, je sais que vous y veillez, Monsieur le Maire. C'est un effort quotidien avec nos collègues de la Communauté urbaine.

Enfin, je souhaite bonne chance à Monsieur Fabrice MOULINET parce que je crois qu'à l'heure où l'Etat n'a pas encore entamé les discussions budgétaires sur la loi de Finances 2020 cela sera compliqué de répondre à la question de Monsieur Maxime LEGRAND sur le respect des engagements de l'Etat puisqu'ils ne sont pas connus encore.

Vu le rapport privilégié que vous avez avec Monsieur Emmanuel MACRON, Monsieur le Maire peut-être que vous avez des scoops à nous délivrer. ».

Monsieur le Maire répond : « Concernant l'augmentation de 1,6 %, Madame VINAY, c'est la loi de Finances, c'est l'Etat qui nous l'impose. Je dirai que si nous pouvions nous en passer, nous le ferions bien. Malheureusement, nous ne pourrions pas nous en passer. Cela me permettra de répondre aux deux remarques suivantes.

Effectivement, nous continuons de dire et je le crie assez fort lorsque nous sommes à la rencontre de nos Ministres « de tutelles » que ce soient Monsieur Gérard DARMANIN, Ministre des comptes publics qui est venu en visite à Poissy et Monsieur Sébastien LECORNU, Secrétaire d'Etat venu également en visite et au Président Monsieur Emmanuel MACRON à la fois lorsque je l'ai rencontré mais pas seulement puisque j'ai été amené à l'interpeler à l'Elysée, oui, c'est très frustrant de constater qu'il n'y a pas de prime aux bons élèves. Je le disais aux collègues en 2015. Rappelez-vous j'avais lancé un appel avec plus de 200 Maires sur la Place de la République et à l'époque ce n'était pas le Gouvernement de Monsieur Emmanuel MACRON mais il faut le dire la DGF avait déjà commencé à diminuer sous l'ère de Monsieur Nicolas SARKOZY. Elle a été brutalement accélérée sous l'ère de Monsieur François HOLLANDE. Actuellement, la frustration qui est la nôtre est d'entendre que l'enveloppe globale de DGF en France n'a pas diminué. Certes, globalement le volume n'a pas diminué. Mais nous nous apercevons que des villes comme Poissy où nous avons encore cette année généré des économies (j'y reviendrai plus tard) seront encore imputées d'une centaine de milliers d'euros de DGF.

Donc, c'est un vrai combat. Alors, on nous dit qu'il y a 42 règles révisions et « la patate chaude » on l'envoie à qui de droit. Comme vous le dites Monsieur BERÇOT, cela concerne les règles de péréquation et je suis d'accord. Il est vrai que sur la baisse de la DGF nous sommes en plus imputés en raison d'une solidarité vis-à-vis des autres communes. Il n'y a pas à juger sur ce sujet. Nous aimerions juste que les bons élèves soient récompensés. Je le dis d'autant plus que nous nous posons les questions. Actuellement, nous avons des agents à Poissy qui ont fait un travail remarquable exceptionnel depuis 5 ans. Ce travail nous a permis :

- de voir ces économies dont nous avons parlé.
- d'avoir le même niveau de service à la population.
- d'avoir un investissement record sur l'ensemble de la mandature.

Nous ne pourrions pas apprendre à marcher à nos agents sur une seule jambe. Malheureusement, c'est ce qui se produira s'il n'y a pas un effet de décentralisation que Monsieur BERÇOT évoquait, d'autonomie fiscale à l'endroit des communes.

Je salue le travail de la Communication car comme nous le faisons depuis 5 ans, cette semaine sera distribué le supplément du Pisciacais consacré à la photographie des Finances de la Ville de Poissy dans toutes les boîtes aux lettres de nos administrés.

Nous nous apercevons que les dépenses continuent de baisser de façon relativement moins importante que depuis 2014 puisque nous avons les aspects techniques comme la GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui viennent abonder sur ce sujet. Aussi, des transferts de l'Etat comme la Biométrie, le traitement des Pacs qui génèrent des dépenses supplémentaires et dans le même temps nous avons des recettes qui continuent inexorablement de baisser ce qui fait que l'équation est de plus en plus compliquée. Quand on nous dit que d'autres collectivités seront très en danger, ce n'est pas dans les quelques années mais dans les prochains mois. Nous pouvons dire que nous avons eu une gestion financière très rigoureuse depuis 2014. Cette gestion a aussi ses effets sur la durée. Il nous faudra donc une économie fiscale, comme cela a été dit auparavant. Nous pouvons dire qu'avec les collègues, nous sommes heureux de cette stabilité fiscale sur l'ensemble du mandat. Elle n'était pas gagnée. Je le redis mais le désengagement de l'Etat nous y a contraint dès 2014 avec précipitation, rappelez-vous avec la loi de Finance 2015. Nous avons quasiment découvert que des baisses de dotations étaient brutalement accélérées. Je rappelle que pour cette année la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) atteindra 1 600 000 €. Elle était de 7 100 000 € en 2014 soit, une baisse de 80 %. Si nous comparons les pertes cumulées depuis 2014 jusqu'en 2019, nous sommes à 22 000 000 €. Ce chiffre passera à 28 000 000 € de perte cumulée de DGF en 2020 soit, 2 années d'investissement pour Poissy. Nous sommes responsables et nous sommes également responsables des deniers publics. Chaque élu qui gère une collectivité en élu responsable à son endroit se doit de pouvoir désendetter l'Etat. Je rappelle que la dette de l'Etat sur la trajectoire 2022 atteindra vraisemblablement 2 400 000 000 €. Oui, chacun dit faire des efforts. Je crois que la Ville de Poissy l'a montré depuis 2014. Au global, si nous prenons les recettes : elles sont passées entre 2014 et 2019 de 70 900 000 € à 61 900 000 €, une baisse globale de près de 15 % de nos ressources et ce, chaque année. Dans de telles conditions et en ajoutant les transferts de l'Etat sans compensation, nous

pouvons nous réjouir et féliciter les agents que je réunirai mardi prochain afin de leur présenter le budget, sans que nous n'aurions pas pu tenir cet engagement parce qu'à Poissy nous avons des paroles mais nous mettons des actes. Je vous rappelle mes chers collègues que nous avons validé ensemble une enveloppe exceptionnelle de 450 000 € pour les agents dans le cadre du contrat « gagnant-gagnant ». »

Monsieur LEGRAND souhaite intervenir : « Tout d'abord, merci pour ces précisions.

1^{er} point

Ensuite, comme vous l'avez indiqué nous tirons au maximum sur l'efficacité des agents et nous essayons de maintenir un niveau de service égal. Sauf qu'entre temps le monde évolue et nous le voyons chaque jour, les défis écologiques, environnementaux, éducatifs et sociaux au-delà des évolutions démographiques ne cessent d'évoluer et s'accélérer. Donc, actuellement l'Etat par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement « au global » car elle ne récompense pas les bons élèves mais baisse globalement au regard de plusieurs indicateurs. Cette baisse pose un réel sujet.

2^{ème} point

Enfin, j'aimerais rappeler aussi que si nous avons plus besoin de remonter les taux depuis 2014, quelle que soit l'évolution des taux qui a pu être celle des dépenses c'est aussi parce que sur le mandat précédent les taux avaient été remontés ce qui explique un certain nombre de réserves et ce qui a permis sur un point de vue mathématiques et statistique que nous nous sommes maintenu à un taux qui avait été remonté. Il faut quand même se dire ça. Comme vous le dites vous-même c'est pour cette raison que nous ne sommes pas dans la même situation que les autres communes. Actuellement, la République Française met fortement en danger la décentralisation et l'autonomie fiscale des communes parce que vous avez des collègues qui dirigent des villes qui ont été rarement en difficulté et qui se retrouvent aujourd'hui en difficulté parce que face à l'augmentation des besoins environnementaux, sociaux et éducatifs et bien la dynamique de recette n'est pas présente. C'est important de le redire.

Je me demande quand aura lieu le prochain mouvement de Maires à l'encontre / à l'égard d'un pouvoir centralisateur qui lutte contre la décentralisation. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

2) Vote des crédits de paiement AP09-01 : Rénovation urbaine de la Coudraie.

Monsieur MOULINET présente : « Pour la délibération n°2 concernant la rénovation urbaine de la Coudraie, il est proposé au regard des crédits de paiement votés de voter l'autorisation de crédit de paiement pour le budget 2019 à hauteur de 674 407 € ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

3) Vote des crédits de paiement AP09-01-01 : Equipement d'entrée de quartier de la Coudraie.

Monsieur MOULINET expose : « Pour les équipements d'entrée de quartier de la Coudraie, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2019 un crédit de paiement de 2 814 608,46 € ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

4) Vote des crédits de paiement AP14-02 : Musée du jouet.

Monsieur MOULINET présente : « Pour la rénovation du Musée du jouet, il est donc proposé d'inscrire au Budget Primitif 2019 un crédit de paiement à hauteur de 493 439,60. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5) Vote des crédits de paiement AP14-04 : Vidéo protection.

Monsieur MOULINET s'exprime : « Pour la vidéo protection, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2019 un crédit de paiement à hauteur de 1 188,00 € TTC. Nous sommes quasiment sur la fin de l'autorisation de programme qui a été votée.»

Madame MAIRET souhaite intervenir : « Dans la délibération n°6 du Conseil Municipal du 24 novembre 2014, nous avons approuvé l'autorisation de programme pour la mise en place de la vidéo protection pour

un montant de 3 000 000 € TTC. J'ai simplement pris ma calculette et j'ai l'addition des crédits de paiement depuis 2014 et nous arrivons à un total de 4 369 706 €. Comme vous l'avez rappelé dans la délibération, les autorisations de programme constituent une limite supérieure des dépenses. Je ne comprends pas que nous ayons dépassé le plafond mais peut-être qu'il y a quelque chose que je ne comprends pas et qui mériterait d'être éclairé. ».

Monsieur LEGRAND prend la parole : « D'un point de vue technique, je suppose que cela a été une annulation de crédit de paiement qui a permis de revenir dedans. Maintenant, je ne vois pas pourquoi inscrire des crédits de paiement sur quelque chose pour lequel il ne devrait pas avoir d'autorisation de programme. La bonne nouvelle ce soir, c'est le dernier crédit de paiement sur cette autorisation de programme. Je pense que nous avons vu à travers de l'actualité dans les dernières semaines que la vidéo surveillance ne servait vraiment à rien. ».

Monsieur le Maire répond : « Je réfléchis à la lecture que je dois en avoir Monsieur LEGRAND. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOULINET : « Pour répondre à la question de Madame Tchérylène MAIRET, nous autorisons des crédits de paiement chaque année. Pour autant, les consommations réelles ne correspondent pas forcément à hauteur du crédit de paiement autorisé. Donc, vous trouverez dans le tableau qui est joint en annexe de la délibération le montant réel qui a bien été réalisé et mandaté sur les années précédentes. Nous ne sommes pas en dépassement. Par exemple, nous avons autorisé 10 000 € mais nous en avons consommé 7 000 €. Mais, il nous reste 10 000 € à financer en 2021, si nous le souhaitons. ».

Monsieur le Maire reprend la parole : « Concernant la vidéo protection, en toute transparence, je ne peux pas dire ici que nous ne ferons pas dans le futur d'autres investissements dans la vidéo protection.

Cela dépendra du plan de déploiement que nous souhaitons mettre en place. Si nous considérons qu'il y a des endroits qui sont accidentogènes et qu'on peut le démontrer, je ne m'exonérerais pas de proposer à mes collègues de l'investissement concernant la vidéo protection. Vous pouvez reprendre les écrits, les paroles qui ont été les nôtres depuis le début de cette mandature dans le cadre de la prévention des risques urbains qui a été proposée aux Pisciacais et pour laquelle nous avons été élus. J'ai toujours dit qu'il n'y aura pas d'économie sur la sécurité. Je maintiens ce cap le concernant. Au moment où je vous dis cela, il n'y a pas d'investissement prévu, pour répondre à votre question Monsieur LEGRAND.

Je souhaite vous dire simplement que les résultats qui nous sont parvenus du commissariat donc de l'Etat ont montré :

- Une baisse de 17 % d'attaques à la personne et aux biens (tout n'est pas dû à la vidéo protection) entre 2016 et 2018 sur Poissy,
- Une baisse de 27 % de cambriolages depuis 2016,
- Une baisse de 28 % de vols liés aux véhicules à moteur depuis 2016,
- Une baisse de 23 % d'autres vols sans violence,
- Une baisse de 41 % de vols avec violence sans arme depuis 2016.

Sur les extractions au travers des commissions rogatoires demandées par l'Etat donc par le Comité de circonscription du Commissariat Poissy-Conflans Sainte-Honorine : 109 extractions dont 40 stuprs, 22 vols et dégradations, 18 agressions, 8 délits de fuite sur 14 faits divers au total.

Donc, nous sommes intimement convaincus de l'outil que nous avons mis en place et comme Poissy n'est plus le petit village gaulois qui l'était avant 2014 ou l'une des seules communes à avoir la vidéo protection. Il ne vous a pas échappé qu'il y a très peu de communes qui se passent de cet outil. C'est un outil de dissuasion, de prévention qui certes, n'arrête pas en tant que tel les voyous mais permet d'avoir leur provenance et leur destination. Mais je ne me doutais pas un seul instant qu'il pourrait y avoir de la boutade dans les mots de Monsieur LEGRAND. ».

Monsieur LEGRAND rétorque : « Non, il n'y a pas de boutade. Nous sommes en fort désaccord sur ce sujet. Par contre, il y avait un engagement qui avait été pris. Je n'ai pas l'enregistrement sous la main mais vous les avez. Il faudrait que nous fassions, pour éviter toute polémique sur ce sujet qui peut s'y prêter, une vraie évaluation sur la vidéo surveillance. Lorsque je dis une vraie évaluation, vous avez indiqué un certain nombre de chiffres qui peut vouloir dire que les policiers courent moins vite que les voleurs. Il faut une vraie évaluation en contrôlant plusieurs variables. Je pense que la Ville s'honorerait, la majorité comme l'opposition, d'arriver à produire cette évaluation très concrète sur ce sujet. Vous l'avez toujours dit vous-même que la vidéo surveillance n'est pas parfaite. Donc, une évaluation n'est pas là pour dire si cela marche ou pas. La question est de savoir est-ce que cela marche ? Et dans quelle condition ? Dans quel quartier ? Dans quelle autre condition cela ne marche pas ?

Il serait souhaitable ayant eu ces débats dès le début du mandat que nous puissions aussi avoir une évaluation avant la fin du mandat. ».

Monsieur le Maire tient à apporter un point : « Nous avons sondé les Pisciacais au début de la mandature 2015-2016, sur le fait s'ils étaient favorables ou pas à la vidéo protection. Il y a eu 80 % des Pisciacais qui étaient favorables. Nous le voyons aujourd'hui à travers les chiffres en notre possession. Mais j'entends ce que vous dites. Je vous propose de passer au vote, mes chers collègues. ».

Vote pour : 32

Vote contre : 3 – Madame POTHIER et Messieurs FALZON, LEGRAND

Abstention : 3 – Mesdames VINAY, LOQUE et Monsieur SHEHAAN

Non-participation au vote : 0

6) Vote des crédits de paiement AP17-01 : ADAP.

Monsieur MOULINET présente : « Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au Budget Primitif 2019 le crédit de paiement pour l'ADAP à hauteur de 564 727 € ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MAIRET : « Vous rappelez que nous avons programmé en 2017, l'Agenda d'Accessibilité pour un montant de 8 424 000 €. Cette année nous votons un crédit de paiement dérisoire de 564 727 €. Je rappelle qu'en théorie tous les ERP (Etablissements Recevant du Public) devaient être en accessibilité au 1^{er} janvier 2015. Un délai de grâce a été accordé à condition de programmer les travaux d'accessibilité et de formaliser cette programmation sous la forme d'un Agenda d'Accessibilité Adapté Programmé. C'est la raison pour laquelle la Ville de Poissy est encore dans les clouds. Mais je regrette vivement ce manque d'implication de moyens financiers pour l'accessibilité de nos locaux. Oui, cette obligation nous est tombée dessus pendant ce mandat. Considérer cette contrainte comme vous le voulez mais pour ma part, le montant que vous inscrivez en 2019 est indéfendable au regard du budget de 3 139 000 € pour la Maison de Fer. Ici, il est question d'actions volontaristes en faveur du handicap. Je suis désolée que nous ne soyons pas en phase avec ce dossier. ».

Monsieur le Maire rétorque : « Je rappelle que cette autorisation de programme doit permettre en neuf années de réaliser l'ensemble des investissements nécessaires pour rendre accessibles à tous les handicaps la totalité des bâtiments communaux.

Sont concernés :

- 57 ERP
- 3 IOP (Installations Ouvertes au Public)

En outre, la Ville et le CCAS montent un comité de pilotage et un groupe de réflexion lié à l'accessibilité des bâtiments, dans le cadre de la labellisation Poissy ville amie des aînés.

Ce n'est pas tant que cela nous soit tombé dessus. Je pense que si l'impulsion avait été un peu plus responsable nous n'aurions pas attendu 2015-2016 pour commencer à se rendre compte qu'il y avait des personnes à mobilité réduite et qu'il fallait moderniser. Il faut mettre un peu de Darwiniste dans l'ensemble de nos bâtiments publics.

Après, il est vrai que nous ventilons. C'est ce que nous faisons, je crois avec cohérence. Je vous laisse sur les comparaisons que vous faites qui sont complètement subjectives, Madame MAIRET et qu'il faut respecter. ».

Monsieur MOULINET souhaite compléter : « Ce n'est pas tant le montant qui fait que les travaux sont mieux réalisés ou plus adaptés. Le programme a prévu des points d'amélioration sur des points prioritaires. Cela a été priorisé parce que ces éléments doivent être faits de suite et d'autres peuvent attendre en fonction de l'implication des travaux. Il se trouve que les points les plus prioritaires ne sont pas si coûteux dans les engagements de crédit réalisés. Ensuite, d'autres points moins importants sont plus onéreux et sont programmés par la suite mais moins impactants sur l'accessibilité. C'est un paradoxe mais c'est comme ça. ».

Madame XOLIN s'exprime : « Je voulais ajouter que dans certains projets l'accessibilité handicapé a été particulièrement pensée et soignée. C'est le cas par exemple pour le Musée du jouet qui ouvrira dans deux mois. Donc, c'est un montant qui ne fait pas partie de l'ADAP et du crédit de paiement de cette année et qui, pourtant a été pris en compte. La Ville a vraiment pris à bras le corps et s'est penchée dessus. Il y a ici un investissement fort qui a été fait. De même que la Maison de Fer, tout nouveau

projet, a largement intégré la problématique d'accueil pour PMR et des autres formes d'handicap. Donc, ce sont aussi des investissements qui n'apparaissent pas à travers cette somme. ».

Monsieur le Maire poursuit : « Nous avons aussi décidé de faire l'acquisition de tablettes pour les sourds et muets à l'accueil de la Mairie. C'est une belle innovation qui est mise en place et surtout très utile pour nos amis sourds et malentendants. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

7) Vote des crédits de paiement AP17-02 : LED.

Monsieur Moulinet informe les membres de l'assemblée qu'il est proposé d'inscrire au budget primitif 2019 les crédits de paiement pour le LED à hauteur de 646 669 €.

Monsieur le Maire rappelle que grâce à la performance des LED, 3 fois supérieure à des lampes classiques et aux économies de maintenance sur la durée de vie des appareils, qui en général sont à peu près de 50 000 h, le gain annuel sera à terme de 307 000 €/an soit un temps de retour sur investissement d'un petit peu moins de 5 ans.

Monsieur le Maire informe d'une lutte contre l'empreinte carbone et la satisfaction de cet investissement CQFD. Il rappelle que pour se faire il y a un certain nombre de subventions ce qui permet également d'avoir le CEE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

8) Vote des crédits de paiement AP18-01 : la Maison de fer.

Monsieur Moulinet souligne qu'il est proposé d'inscrire au budget primitif 2019 le crédit de paiement pour la Maison de fer à hauteur de 3 139 012,030 €.

Monsieur le Maire rappelle que la première pierre était le 14 décembre 2018 et que l'inauguration de la Maison de fer s'effectuera au cours du dernier trimestre 2019.

Délibération adoptée à la majorité des présents, moins 5 abstentions.

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 5 – Madame VINAY, Madame LOQUE, Madame Pothier Monsieur SHEHAAN et Monsieur FALZON

Non-participation au vote : 0

9) Budget Principal - M14 - Reprise anticipée des résultats du Compte administratif 2018 au Budget Primitif 2019.

Monsieur Moulinet rapporte que sur la base d'un extrait de compte de gestion, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats.

Il souligne qu'il est proposé d'affecter, un report à nouveau, du solde négatif du résultat de clôture de la section d'investissement de -766 492,71 €.

Sur la section fonctionnement le résultat de clôture étant de +15 653 517,21 € il est proposé d'affecter cette somme comme suit :

- vers la section investissement afin de couvrir le besoin de financement et le solde des recettes d'investissement pour un montant de 6 953 264,26 €
- vers la section de fonctionnement, en report à nouveau, pour un montant de 8 700 252,95€.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des demandes d'intervention concernant cette délibération : aucune remarque ou intervention.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10) Budget Primitif 2019 - Budget principal M14 - Vote par nature.

Monsieur le Maire annonce : « Mes chers Collègues,

Pour la traditionnelle présentation du Budget Primitif de la collectivité, je vais naturellement laisser la parole à notre Adjoint aux Finances, Fabrice Moulinet.

Mais permettez-moi un instant de me réjouir aux noms de mes collègues, avant cette présentation, de la qualité de notre gestion commune sur l'ensemble du mandat.

Cette gestion, dont Fabrice Moulinet vous présentera les grandes lignes, nous pouvons collectivement en être fiers.

Pas parce que les chiffres sont éloquentes : et pourtant la baisse de nos charges à caractère général de 24,5% sur cinq ans est remarquable.

Non, ce dont nous pouvons être particulièrement fiers, c'est que cette bonne gestion nous aura permis, tout au long de ce mandat, d'investir massivement pour l'avenir de notre ville et de notre territoire.

Les marges de manœuvre dégagées cette année et notamment par la cession de quatre immeubles du parc privé, pour 6,2M€, vont nous permettre de porter notre programme d'investissement à 22,3M€.

Ils viendront ainsi enrichir les très nombreux investissements engagés sur ce mandat, qui portent, au global à plus de 100 M€ les inscriptions d'investissements sur le budget de la ville depuis 2014.

Des investissements qui portent leurs fruits puisqu'ils ont permis de convaincre les investisseurs privés et publics d'investir massivement sur le territoire.

Dans le numéro spécial du Pisciacais que nous consacrons cette semaine au budget pour que les Pisciacais sachent comment nous utilisons leur argent et les deniers publics, nous nous sommes prêtés à une évaluation des grands investissements publics et privés qui ont été engagés ou décidés ces dernières années :

- 150M€ investis pour la modernisation de l'usine et le site PSA
- 250M€ investis par le Paris Saint Germain pour la création de son Training Center
- 120M€ investis, à Poissy, dans le cadre du prolongement du RER E et de la rénovation prochaine du Pôle Gare
- 250M€ pour la prolongation du Tram 13 à travers Poissy
- 70M€ pour la construction du nouveau bâtiment de l'hôpital de Poissy
- Près de 400M€ d'investissements dans nos nouveaux quartiers dont 105M€ à La Coudraie, 230M€ à Rouget-de-Lisle ou 63M€ sur l'ancien Centre Maurice Clerc.

Et je pourrais poursuivre encore longtemps l'addition des projets, dont la future Passerelle, le futur Centre d'Activités Dynamikum, le futur Musée Le Corbusier, les rénovations ambitieuses des bailleurs à Beaugard et à Saint Ex...

Une addition à plus d'1 Milliard d'Euros,

Une addition dont le résultat chiffré est moins important que ce qu'il dit de Poissy,

Poissy est attractive,

Poissy dégage l'image d'une ville en mouvement,

Poissy donne envie,

Et Poissy est ambitieuse pour l'avenir comme va vous le prouver Fabrice Moulinet avec la présentation de notre budget primitif pour l'année 2019.

Je vous remercie de votre attention ».

Monsieur Moulinet expose la présentation du budget primitif 2019. Ce dernier informe que sur le contexte national le budget 2019 s'inscrit comme suit :

- arrêt de la baisse massive des dotations après avoir subi, en 2017, la dernière tranche de mise en œuvre de la contribution de redressement des finances publiques,
- imposition d'une nouvelle règle d'or pour les 300 plus importantes collectivités, saisine du Préfet pour contre actualiser et faire respecter l'engagement de 1,2% de hausse des dépenses avec une pénalité sur la DGF en cas de non-respect,
- la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation prévue, qui ne devrait pas avoir d'impact financier en 2019. Excepté celui de la perte progressive de l'autonomie financière des collectivités.

Monsieur Moulinet souligne que les orientations du budget présenté lors du dernier Conseil sont bien reprises dans le projet primitif à savoir :

- le maintien de la maîtrise des dépenses de fonctionnement générales après une baisse de plus de 24%,
- la maîtrise des effectifs et de la masse salariale qui augmente légèrement notamment en raison des augmentations réglementaires, la GVT,
- la reconstitution de notre épargne malgré les baisses de dotations de l'Etat,
- l'augmentation de l'enveloppe d'investissement,
- le maintien du taux de l'imposition de la part communale,
- le maintien et l'amélioration de la qualité de service.

Concernant le recours à l'emprunt d'équilibre, contenu de la reprise des résultats, il n'y aura finalement pas lieu d'inscrire un emprunt d'équilibre au budget primitif affichant même un suréquilibre.

Monsieur Moulinet poursuit sur l'équilibre budgétaire informant que la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 72,0 M€, la section d'investissement se monte à 37,2 M€ avec un total des dépenses d'équipement de presque 22,8 M€, le détail se fera à l'issue.

A noter qu'elle dégage un suréquilibre de 1,9 M€ sur la reprise des résultats 2018. C'est donc un budget total de 109,2 M€.

Monsieur Moulinet présente le budget total : « Vous retrouvez ici la présentation des 2 blocs de la section de fonctionnement en haut et ensuite en dessous la section d'investissement avec les recettes et les dépenses.

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement des recettes fiscales, de l'attribution de compensation versée par la CU GPS&O et des dotations de l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées par fonction et non par chapitre dans cette présentation et il en ressort en outre notamment les éléments suivants :

- Les associations subventionnées par la ville avec une enveloppe stable à 2,3 M€,
- Les EPL subventionnés : CCAS, Théâtre et au Conservatoire,
- Les intérêts de la dette,
- La péréquation.

Vous noterez que cette année, la section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de 2,65 M€ à laquelle il faut ajouter la reprise des résultats 2018 à hauteur de 8,7 M€, soit 11,35 M€.

Cet excédent, qui vient en recette d'investissement, permet de compléter le financement des investissements sans recourir à l'inscription d'un emprunt d'équilibre en tenant compte des recettes du FCTVA pour 900 000 €, de subventions pour 3,5 M€ et la cession de nos immeubles dépendant du parc privé de la ville au groupe « Les Résidences » pour 6,2 M€.

Les dépenses d'équipement se montent à 22,8 M€ et je vais vous décrire après ce que contient ce poste.

Au final, comme nous l'indiquions, nous constatons un suréquilibre de la section de d'investissement de 1,9 M€ ».

Monsieur Moulinet poursuit sur la présentation des recettes de fonctionnement :

« Sur le *chapitre 70 Produits des services* :

Ils passent de 2,476 M€ en 2018 à 4,686 M€ en 2019.

Cette augmentation est due au nouveau contrat de prestations pour la fourniture de repas, avec la municipalisation de la facturation et de l'encaissement et au changement réglementaire de la nature comptable des redevances des horodateurs qui passe du chapitre 73 au chapitre 70 pour 900 000 €.

Sur le chapitre 73 Impôts et taxes :

Nous avons retenu pour la revalorisation des bases fiscales l'hypothèse suivante :

- Evolution issue de la Loi de Finance : 1,6 %
- Evolution physique des bases, puisque augmentation du foncier : 1 %

Soit un produit en hausse de 670 K€

Pour le reste, la perte des horodateurs est déjà citée au chapitre 70.

Chapitre 74 Dotations et participations :

La D.G.F. devrait encore baisser de 357 K€ pour atteindre cette année 1,57 M€ contre 1,93 M€ en 2018.

Les compensations, (TP, TH, TF) sont en légère hausse, venant atténuer la D.G.F.

Chapitre 75 Autres produits de gestion :

Ils devraient baisser de 1 million d'euros et cela s'explique notamment par :

- la baisse de loyers venant de la cession au bailleur social « Les Résidences » des 77 logements communaux, début 2019,
- le transfert des revenus de la RPA au budget annexe du CCAS pour la « résidence autonomie les Ursulines » (nomenclature M22) ».

Monsieur Moulinet souligne que conformément aux engagements, les taux communaux n'augmenteront pas en 2019 et resteront comme indiqué en première résolution à savoir :

- 16,78 % pour la Taxe d'Habitation
- 17,75 % pour la Taxe Foncière sur le Bâti
- 39,35 % pour la Taxe Foncière sur le Non-Bâti

Monsieur Moulinet présente les dépenses de Fonctionnement :

« *Chapitre 011 Charges à caractère général* :

L'inscription 2019 est en légère baisse par rapport à 2017 : -0.7 %

L'hypothèse retenue pour ce budget est donc de 100 000 € en dessous du BP 2018 avec toujours la même volonté de maîtrise des dépenses afin d'obtenir un réalisé nettement inférieur à la prévision.

Chapitre 012 Charges de personnel :

Depuis 2014, un plan d'économie de gestion avait été mis en place afin de réduire la masse salariale.

Pour 2019, pour répondre aux nouveaux équipements culturels et aux services à la population, l'effectif devrait légèrement augmenter.

La masse salariale devrait constater une hausse de 583 K€ prenant notamment en compte le GVT pour 350 K€

65 Autres charges de gestion :

Il s'agit des subventions aux associations et des EPL, points évoqués sur le slide de la structure du budget.

La variation provient du transfert de la RPA de la ville vers le CCAS pour 320 K€.

66 Charges financières :

Elles tiennent compte de l'emprunt souscrit en 2018 pour 5 000 000 € qui sera mobilisé à la fin du mois de mars ».

Présentation des recettes d'investissement :

« Le FCTVA qui est basé sur les dépenses d'équipement de N-2, c'est-à-dire en 2017, sera de 900 000 €

A noter l'affectation des résultats qui impacte la réserve pour 6,9 M€ contrairement à l'an passé.

Les subventions d'investissement inscrites concernent :

- Le Département à hauteur de 1 M€ pour le parcours touristique
- La Région à hauteur de 563 K€ notamment pour la maison de fer
- L'ANRU à hauteur de 1,8 M€

Les produits de cessions seront de 6,2 M€ pour constater la vente des 77 logements de notre parc immobilier au groupe « Les Résidences », réalisé en février dernier ».

Présentation des dépenses d'investissement :

« Le remboursement du capital de la dette en raison de la signature du nouveau contrat souscrit en fin d'année dernière, pour 5 millions d'euros.

Pour le reste des postes d'investissements je vous propose de le détailler comme suit :

L'enveloppe des dépenses d'équipements pour cette année 2019 est importante et a atteint un niveau record sur la nomenclature de 22,75 M€

Les principales inscriptions concernent les projets suivants :

- la maison de Fer : 3,2 M€,
- l'achat de l'immeuble pour le conservatoire avec une première étude : 3 K€,
- l'équipement du quartier La Coudraie : 2,8 M€,
- le parcours touristique : 1,25 M€,
- les travaux dans les écoles : 990 K€,
- la construction de modulaires en remplacement des anciens au CDA : 775 K€,
- la participation pour le déménagement de la fourrière : 760 K€,
- l'opération cœur de ville (espace citoyen et études) : 745 K€
- l'opération de mise en LED dans nos bâtiments : 647 K€,
- l'aménagement du rez-de-chaussée de la nouvelle construction Nexity : 600 K€,
- l'autorisation de programme AD'AP : 565 K€,
- l'autorisation de programme du Musée du jouet : 493 K€,
- l'autorisation de programme de la rénovation de La Coudraie : 274 K€ ».

Monsieur Moulinet évoque la maîtrise de l'endettement : « Notre encours de dette est de 27,3 M€ au 1^{er} janvier 2019. Il sera de 29,8 M€ en fin d'année compte tenu de notre nouvelle ligne d'emprunt de 5 millions d'euros et du remboursement du capital des autres lignes.

En prenant l'épargne nette prévisionnelle de l'exercice 2018 de 4,4 M€, notre ratio de désendettement est de 5,5 années.

Je vous remercie de toute l'attention portée à cette présentation. Après avoir répondu à vos questions, voici donc le budget 2019 que nous vous proposons de voter ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur Moulinet pour la qualité de cet exposé et s'empresse de remercier l'équipe du service des finances, Monsieur Philippe Leymarie et Madame Nadine Etard, le service de Monsieur Jean-Paul Delanoë, Directeur Général des services ainsi que Madame Caroline Cordier pour ce travail accompli.

Monsieur le Maire propose d'échanger et donne la parole à Madame Vinay.

Madame Vinay remercie Monsieur le Maire et prend la parole :

« Dans un premier temps, moi aussi je voudrais remercier le service finances de notre ville pour l'excellent rapport de présentation qui nous a été fourni et qui permet de mieux comprendre un budget qui est un exercice très technique. Je l'ai déjà fait en commission mais il est bon de le rappeler ici.

Le budget 2019 est fidèle aux documents qui nous ont été fournis au débat d'orientation budgétaire donc mes remarques générales iront dans le même sens.

Un budget municipal c'est la traduction chiffrée de choix, de renoncement c'est-à-dire d'une politique municipale. L'équilibre des comptes n'est qu'une nécessité.

Poissy jouit, depuis de nombreuses années, d'une situation financière enviable par beaucoup d'autres communes, surtout aujourd'hui, alors que les financements de l'Etat se restreignent. Cela tient à l'histoire de notre commune et de l'industrie automobile.

Poissy, quelle que soit la majorité en place, a toujours eu des finances saines. Aujourd'hui, vous bénéficiez, Monsieur le Maire, de nombreuses acquisitions tous azimuts réalisées par Monsieur Jacques Masdeu Arus, « sans réel projet d'ailleurs », pour financer vos investissements, « c'est tant mieux pour Poissy ».

Nos divergences vont sur les choix que vous faites pour ces investissements, je rappelle la vidéosurveillance dont il est difficile d'avoir le coût exact car les travaux sont mélangés avec l'installation informatique de la Ville. Le coût est entre 1,5 millions et 3 millions d'Euros, sans parler du fonctionnement qui a nécessité l'embauche de personnel dédié à cela.

L'achat du Forum Armand Peugeot, cette structure vieillissante a été une bonne affaire pour Peugeot car l'entreprise garde, par contrat, la possibilité d'utiliser le forum à un prix dérisoire sans en supporter ni l'entretien ni le fonctionnement.

Cette année j'approuve le choix d'un nouveau conservatoire, cette régie municipale est un établissement de très bonne qualité qui est apprécié par de nombreux Pisciacais ainsi que par des habitants des communes environnantes. Hélas, le bâtiment qui héberge le conservatoire n'est pas adapté aux activités et il est impératif de leur trouver des locaux.

Par contre, je m'inquiète du sort du bâtiment actuel. J'ai eu l'occasion de le dire lors du vote du PLUI car vous avez demandé à GPS&O la possibilité de construire à cet endroit en déclassant le bâtiment.

Je vous ai dit d'ailleurs que Poissy avait, par le passé, souffert de la folie constructrice de la municipalité des années 70 qui a fait perdre à Poissy tout caractère architectural en remplaçant le vieux Poissy par des bâtiments sans valeur et faisant penser aux nouveaux Pisciacais que la ville avait dû être bombardée pendant la dernière guerre.

Ce bâtiment donne une certaine unité architecturale aux abords de la mairie. Il serait dommage de le lui ôter. Hélas, ce budget confirme aussi votre choix de dépenser non pas 600 000 euros pour l'installation d'une école « espoir banlieue » sur le territoire mais 775 000 euros voir plus.

Quant aux loyers attendus de cette construction de bungalows s'ils sont au niveau dérisoire de ceux demandés dans les autres villes, ils ne servent qu'à justifier un subventionnement très important.

J'ai eu l'occasion de dire ce que je pensais de ce choix.

Je regrette qu'autant d'argent soit dépensé pour une fondation très contestée nationalement tant pour son inefficacité que pour son caractère prosélyte alors que parallèlement on peut voir aussi dans le budget les subventions des maisons de quartier diminuer.

Qu'en est-il du centre social de Beauregard ? Je ne l'ai pas encore eu, j'ai demandé les chiffres mais on ne me les a pas encore donnés. Je n'ai pas de détail car c'est un service municipal.

Si le décrochage scolaire est un sujet qui vous préoccupe, à quand une grande mobilisation de la ville en partenariat avec l'Education Nationale, par exemple, afin d'améliorer la situation.

Au contraire, on voit que vous externalisez la vie des quartiers à des associations. A l'occasion du budget, on a vu que l'association de la place Corneille voit sa subvention passer de 20 000€ à 40 000€.

Bien sûr le bénévolat, la participation des habitants sont très importants mais dans la réalisation d'une politique volontariste de la municipalité et ce ne sont pas les propos tenus ici par votre élu des quartiers qui me rassurent.

Une construction est prévue sur la place de la République, son financement est là. Quand ce sujet sera-t-il abordé avec tous les élus mais aussi avec les Pisciacais ?

Vous parcourez les plateaux de télévision pour répéter que Poissy est un exemple de politique participative, que les conseils municipaux sont préparés dans les quartiers. Qu'en est-il ? Ces sujets sont-ils abordés ?

J'ai constaté beaucoup de réactions négatives à ce propos, allant du regret du bétonnage de la place en passant par l'avenir d'un marché qui voit son activité baisser. En tout cas, beaucoup d'inquiétudes.

Je regrette aussi que jamais ne nous soit présentés les orientations, les réalisations et le budget de l'activité de la SEMAP de Poissy.

Nous n'avons non plus aucun détail sur les activités du CCAS car nous n'avons que le montant de la subvention. Le CCAS regroupe maintenant une part importante des activités sociales de la ville. C'est dommage pour la transparence des activités municipales.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre le budget. »

Monsieur le Maire remercie Madame Vinay et transmet la parole à Monsieur Legrand.

Monsieur Legrand prend la parole :

« Si je ne trompe pas c'est le dernier budget ou quasiment en cas de décalage du calendrier municipal, c'est donc un moment important où chacun va devoir se positionner par rapport à ce budget.

Ne sera pas temps le moment venu de voter d'une certaine manière au moment du budget et de prendre des positions différentes à l'extérieur du conseil municipal.

Alors moi je trouve que c'est un budget « sadomaso ». Zéro emprunt, cela me rappelle un petit peu Valéry Giscard D'ESTAING et cela ne s'est pas très bien fini surtout pour les Français à l'époque. Ça s'est mieux fini pour Jacques CHIRAC.

Alors, le moment du budget est évidemment un moment politique et d'équilibre entre les dépenses et les recettes mais d'équilibre dynamique. Et, vous avez choisi de ne pas changer les taux, on a eu l'occasion d'en parler tout à l'heure.

Vous avez choisi Monsieur le Maire, à plusieurs reprises, de vilipender selon les jours l'Etat par rapport à la question de la dotation globale de fonctionnement.

Et puis, on avait parié sur deux choses, je me souviens bien au fur et à mesure des budgets, c'était sur cette dynamique fabuleuse de la Communauté Urbaine et sur l'attractivité grâce à deux personnes, je crois, de tous les financements privés qui allaient arriver.

Personnellement, moi, pour le premier budget j'étais inquiet, je m'étais dit « à la fin de la mandature, je ne sais même pas si on va voter un budget, parce que si 70% est constitué de financement privé cela va être compliqué de voter la partie publique ». Et, j'ai l'impression en regardant le budget, malgré de nombreux efforts, et je le reconnais pour des salons et un certain nombre d'évènements organisés dans la ville et plus que dans d'autres, le recours aux donateurs et ce n'est pas faute d'effort, j'en suis sûr, notamment des services mais aussi de vous-même et de vos Adjoints. On voit bien que ce n'est pas aussi simple d'avoir un financement de partenariat public/privé. Sur ce point-là, globalement c'est décevant.

Sur la dynamique de la Communauté Urbaine, on a déjà eu l'occasion d'en parler. A part nous faire des soucis budgétaires sur le long terme, on ne peut pas dire que c'est initié une dynamique ni fiscale, ni budgétaire, ni économique au cours de la mandature, ni a priori pour les années qui viennent. Ni une dynamique culturelle, ni sportive parce que je ne crois pas que cela soit non plus grâce à la Communauté Urbaine que vous n'avez pu réussir un certain nombre de projets.

Alors, sur cette dynamique dépenses/recettes il y a d'une part la dynamique de l'assiette fiscale, d'un point de vue économique et, malgré l'attractivité de la ville grâce à un certain nombre de succès qui venaient de Monsieur Jacques Masdeu Arus, de Frédéric Bernard et de son équipe et de ce que vous avez fait.

Je crois que Poissy, je vais faire bref, continue à être une ville attractive. Néanmoins, on voit bien que la dynamique de l'assiette fiscale, sur ce point-là, n'est pas là et qu'il faut être très attentif, comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises.

La dynamique de l'assiette fiscale au niveau des particuliers n'est pas là non plus et il faut être également prudent sur ce point-là.

Elle n'est pas là et pourtant on voit en même temps le prix moyen des loyers sur la ville qui augmente et une mixité sociale qui est de toute évidence de moins en moins importante.

Malgré tout ça, malgré ces dangers, tous ces risques, que j'ai rappelés à plusieurs reprises, notamment du fait de la Communauté Urbaine, vous décidez d'avoir un emprunt au niveau de zéro alors que la ville n'a jamais été depuis un certain nombre d'années ; tant mieux, c'est grâce au sérieux des Maires successifs, endettée.

C'est donc un pari sur l'avenir de choisir l'emprunt zéro par rapport à un investissement plus important, je ne dis pas qu'il est néant, mais plus important en matière de culture, en matière d'éducation, en matière d'enseignement supérieur, en matière de santé et donc, on sacrifie l'investissement sur ces choses fondamentales dans une République qui va très mal sur le prix au prix de l'orthodoxie budgétaire.

C'est un choix très honnêtement, y compris juste avant une année de fin de mandature, qui me surprend, que je ne comprends pas bien et qui ne me paraît pas forcément très responsable au regard des enjeux sociétaux auxquels nous sommes confrontés. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur Legrand et donne la parole à Monsieur Berçot.

Monsieur Berçot remercie Monsieur le Maire et prend la parole :

« Tout d'abord je m'associe aux remerciements collectifs pour la qualité du document qui nous est présenté et pour la clarté de l'exposé de Fabrice Moulinet.

Je voudrais juste dire que sur la partie du budget 2019, c'est la continuité de ce qui a été enclenché en 2014 c'est-à-dire qu'on arrive à de bons fondamentaux.

Je rappellerais un point que n'a pas rappelé Fabrice mais qui est nécessaire de rapporter, c'est que l'endettement est de 43% des recettes réelles de fonctionnement. Il y a peu de collectivités qui peuvent se targuer d'avoir ce niveau d'endettement.

On est aussi, il faut rappeler, une ville très bien équipée parce qu'il y a eu une gestion prudentielle de la part de beaucoup de nos anciens et notamment on a de bonnes piscines, des bons gymnases, des bonnes écoles, des bonnes crèches et effectivement cela se paie puisqu'on a des dépenses par habitant pour les équipements qui sont le double des communes de la strate.

On a une masse salariale qui est maîtrisée donc je dirais qu'effectivement l'ensemble du mandat 2014-2020 se résume, pour moi, à un optimum de gestion que vous avez appliqué Monsieur le Maire et l'équipe entière. C'est la maîtrise des risques, la maîtrise des dépenses.

Je rappelle qu'au début de votre installation vous avez trouvé « dans le bas de laine » 12 millions d'euros de dettes cachées de la ville de Poissy avec la fameuse histoire des terrains de Poncey. Vous l'avez réglé en moins de 10 mois.

10 millions d'euros de trous liés aux dépenses d'investissement qui n'étaient pas financées et une dérive continue de la masse salariale.

A cela s'est ajoutée, pendant le mandat, la baisse non annoncée en 2013 et en 2014 de la DGF.

La montée en puissance de la Communauté Urbaine qui mettait je ne dirais non pas en péril mais tout simplement en instabilité à la fois le personnel de la ville de Poissy et les engagements du mandat.

Et enfin, le dernier contrat qui a été mis en place par l'Etat de tordre les marges de manœuvres en fonctionnement des Collectivités avec une norme de dépenses qui s'applique à la ville de Poissy puisqu'elle fait partie des 300 communes les plus richement dotées de l'Etat.

Je dirais que tous ces facteurs sont plutôt considérés comme autant de handicaps pour les engagements que vous aviez pris en 2014. Soyons clairs, que le budget 2019 intègre le fait que 2014-2020 demeure

tout simplement la remise sur pied d'une ville de Poissy qui partait un peu à la dérive du fait de la dernière gestion avant 2014.

Lorsqu'on a dit cela, j'ai envie de vous dire, je vous fais un rappel Monsieur le Maire, c'est que rarement dans le cadre d'une mandature qui s'achève, on est malheureusement élu sur son bilan. C'est triste mais c'est comme ça souvent parce que les Pisciacais sont comme les Français c'est-à-dire qu'on a tous un peu la mémoire courte du bilan et ce qu'on attend, c'est le projet.

J'ai envie de vous dire que vous avez, avec cette équipe, passé brillamment et je le dis brillamment, malgré nos désaccords personnels, brillamment le cap de la bonne gestion et de la remise sur pied de la ville de Poissy.

Maintenant, il va falloir convaincre que les nouveaux enjeux, qui sont ceux de Poissy dans la période 2020-2026, vont être relevés.

Ce qui va être compliqué sera effectivement que la ville de Poissy s'est relevée mais on va compter sur la ville de Poissy comme la ville des Mureaux ou la ville de Conflans-sainte-Honorine ou encore la ville de Mante pour insuffler le dynamisme qui a été celui depuis 2014 sur la Communauté Urbaine.

Voilà, ça c'est l'enjeu de demain que vous n'aviez pas pu voir venir en 2014 mais je pense que cela sera l'enjeu de la prochaine mandature.

Le 2^{ème} enjeu c'est aussi d'être capable, effectivement comme l'a dit Maxime Legrand, de pouvoir vraiment rendre peut-être aux Pisciacais une partie du « bas de laine » fiscal qui a été constitué grâce aux efforts de cette gestion parce que je pense qu'aujourd'hui on est dans un climat où les Pisciacais comme les Français ont un peu du mal à voir à quoi sert l'impôt et comment il est dépensé.

A la ville de Poissy on a fait l'effort, je crois qu'on est assez transparent. A la Communauté Urbaine cet effort doit être encore fait.

Aujourd'hui la difficulté du mandat tel qu'il devra être abordé dans la prochaine mandature c'est qu'il faudrait être capable de distinguer ce que peut rendre la ville de Poissy, ce qu'elle peut donner en matière de solidarité au niveau de la Communauté Urbaine mais j'ai envie de vous dire que vous n'êtes pas comptable en premier temps de ce que vous pouvez donner au sein de la Communauté Urbaine, vous êtes comptable en premier temps de ce que vous pouvez rendre aux Pisciacais.

Ce sont des difficultés mais c'est passionnant et on est tous autour de la table, passionnés par la chose publique et ça à l'heure où les élus se font quand même vilipender sur des plateaux téléés puisque tout se vaut maintenant : la parole d'un non expert vaut la parole d'un expert. On peut le regretter mais la société est comme ça.

Eh bien, je dirais le travail, et la tâche est lourde devant nous.

Un petit commentaire quand même pour terminer. On peut regretter le fait qu'il n'y ait pas d'emprunt d'équilibre mais je préfère un emprunt qui n'est pas affiché en budget primitif pour marquer l'effort plutôt qu'une autorisation d'emprunt prudentiel qui ne serait pas utilisé.

On a toute l'année 2019 pour éventuellement revenir, pour rééquilibrer les choses entre l'effort d'impôt et le financement par l'emprunt. Je fais confiance aux équipes de Fabrice Moulinet pour trouver la bonne formule.

Voilà ce que j'aurais à dire, c'est un budget qui clôt une mandature puisque c'est le dernier budget voté.

L'aventure est devant, devant nous tous et on verra bien quels seront les projets qui pourront être présentés aux Pisciacais pendant l'année 2019/2020.

Monsieur le Maire, Merci. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur Berçot et donne la parole à Madame Mairet.

Madame Mairet :

« Merci Monsieur le Maire.

Le budget primitif 2019 est spectaculaire avec au total du fonctionnement et de l'investissement un montant de 108 258 621 d'euros soit une augmentation de 21 millions d'euros du budget par rapport à 2018.

L'investissement augmente de 12 millions d'euros, le fonctionnement augmente de 10 millions d'euros environ. Et, tout ceci malgré une baisse prévue des recettes d'impôts et taxes sans doute liée aux incertitudes sur la taxe d'habitation.

Dans la section fonctionnement « détails des recettes », je note à la ligne « redevances service périscolaire et enseignement » que vous prévoyez de passer de 900 000 euros de recettes à 2 307 000 euros.

Les redevances à caractère loisirs et culture augmentent sensiblement et vous prévoyez plus 800 000 euros de recettes de stationnement payant.

Mais alors je me pose une question embarrassante sur la gestion de la section fonctionnement :

- Comment en est-on arrivé à dégager 8,7 millions d'euros de report d'exercice de fonctionnement vers l'investissement ?
- Comment arrive-t-on à affecter 6,9 millions d'excédents de fonctionnement capitalisés vers l'investissement ?
- Comment arrive-t-on à cumuler une telle marge de manœuvre au point de percevoir trop de dépenses et moins que le nécessaire au roulement ?

A ce stade ce n'est plus de la gestion prudente de bon père de famille. Délibérément le budget que vous affectez au fonctionnement sert les intérêts de l'investissement.

C'est un choix discutable parce que vous y affectez des contraintes qui seraient parfaitement surmontables.

Dans ces conditions comment justifier l'augmentation des recettes sur le périscolaire ? L'augmentation des redevances des loisirs et de la culture ?

Pourquoi maintenir l'enveloppe des associations au plus bas niveau de 2015, sous prétexte que la baisse des dotations de l'Etat nous plongerait vers la banqueroute ?

Pourquoi ne pas baisser les impôts ?

Et enfin, pourquoi solliciter systématiquement la solidarité de GPS&O pour les nouveaux projets avec de tel moyen sur les investissements ?

Je note au vote du budget que vous n'inscrivez aucun emprunt pour 2019, le contraire serait injustifiable.

Je note en dehors des programmes inscrits au budget que vous envisagez de dépenser 775 000 euros de construction modulaire et 600 000 euros d'aménagement des locaux dans l'immeuble Nexity derrière la Mairie.

Décidément, comme le Forum Armand Peugeot, on en voit plus le bout.

Je remarque que les charges de personnel ont une augmentation de 583 000 euros en 2019 avec en particulier : une augmentation de la rémunération des titulaires de 1 097 104 euros, une augmentation de la rémunération des non titulaires de 1 055 397 euros.

Vu nos facilités sur le fonctionnement vous auriez eu tort d'en priver les agents.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire remercie Madame Mairet et passe la parole à Monsieur Falzon.

Monsieur Falzon :

« Merci Monsieur le Maire.

Nos remarques sur le budget pour « Vivons notre ville », les années se suivent et se ressemblent. Certains de vos choix auraient pu être les nôtres : le nouveau conservatoire par exemple.

Par contre, d'autres ne sont pas ceux que nous aurions faits : la vidéosurveillance, le centre d'entraînement du PSG, la localisation de la Maison de fer, entre autres.

Il est aussi dommage que le budget important de la ville de Poissy, plus de 100 millions d'euros cette année, ne fasse pas une plus grande part à la transition écologique, toujours bien timide à nos yeux.

Pour ces raisons et dans un souci de cohérence avec ces positions passées, « Vivons notre ville » votera contre ce budget.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur Falzon et demande aux collègues de la majorité s'ils souhaitent intervenir.

Monsieur le Maire prend la parole :

« Je refais un petit point par rapport à tout ce qui a été dit.

Alors, la première remarque avec cette belle citation de Nietzsche « Le futur appartient à celui qui a la plus longue mémoire. »

Quand j'écoute l'opposition je pense qu'il y a un vrai sujet. Il me semble que vous avez été aux affaires entre 2008 et 2014, et moi je me demande, à vous écouter, puisque vous avez tout réussi, mais comment se fait-ce que vous ne soyez toujours pas en place ?

Pourquoi avez-vous été battus à plate couture dès le premier tour ?

Ce sont des questions qu'on peut se poser lorsqu'on vous écoute. Il y a un vrai problème de mémoire.

Alors, je vais la rafraîchir un tout petit peu :

- 2008-2012 : +25% d'impôts sous l'ancienne mandature de Monsieur Bernard et ses équipes ici présentes (taxe d'habitation, taxe foncière, contributions foncières aux entreprises).
- 2008-2012 : +25% de charges de personnel sans service supplémentaire à la population.
- 2008-2014 : 0,5% de la part du budget consacré au développement économique. En gros 500 000 euros sur 100 millions.

Et, vous venez nous donner, à nouveau, des leçons et on se demande comment vous n'êtes pas encore au pouvoir aujourd'hui.

Je pense que « charité ordonnée commence par soi-même » et c'est important de se le dire parce-que comme vous l'avez rappelé, je pense qu'il y a effectivement des choses sur lesquelles vous auriez pu aller.

L'histoire du conservatoire de musique et d'art dramatique, ce n'est pas un sujet qui date d'aujourd'hui.

On ne s'est pas aperçu que les normes étaient plus compliquées depuis 2014 qu'elles ne l'étaient avant.

On ne s'est pas aperçu depuis 2014 qu'on avait un conservatoire de musique et d'art dramatique qui connaissait un brillant succès grâce à une expertise à nulle autre pareille. Cela ne date pas d'hier, cela fait des années qu'il y a une renommée de ce conservatoire de musique et d'art dramatique.

Pourquoi n'avez-vous jamais évoqué, travaillé sur l'investissement du transfert ?

Et si vous l'avez évoqué, pourquoi ne l'avez-vous jamais fait ?

Parce que l'homme vrai est celui qui met ses actes en face de ses mots.

Autre chose, vous nous parlez, et ça c'est effectivement politique Madame Vinay, du fait qu'on se soit appuyé sur l'expertise d'une association place Corneille. Mais qu'avez-vous fait de cette place Corneille entre 2008 et 2014 ? Rien, mais vous l'avez bien fait, vous n'avez rien fait mais vous l'avez bien fait.

Si, il y a quelque chose et vous le savez très bien le respect que j'ai pour Madame Vinay, je le dis souvent dans les convictions qui sont les siennes et qui au moins ne sont pas à géométries variables. Si, on a une mission locale qui malheureusement a flambé sur le quartier Corneille. Rien n'a été fait sur le quartier Corneille, il faut se le dire.

Regardez le nombre de commerces qui ont été mis en place depuis que notre collègue Jean-Jacques Nicot a pris les choses en mains. Regardez ce qu'il s'est passé. Regardez l'exemplarité de ce qu'on a pu faire en installant dans ces quartiers prioritaires de ville une école d'informatique à nulle autre pareille.

Regardez ce qu'il s'est passé depuis que nous avons effectivement fait confiance à cette association « la place Corneille ». Il se passe des choses, ça vit là-haut, comme ça n'a jamais vécu.

Et pardon de le dire là-haut on prend souvent ces quartiers et on les montre du doigt, il faudrait les prendre en exemple et c'est dommage de ne pas partager la lecture pragmatique et réelle qui est la nôtre par rapport à ça et c'est bien dommage parce qu'encore une fois il y a des choses que nous aurions pu faire ensemble.

Sur la remarque de Madame Mairet, l'augmentation des titulaires et non-titulaires, je crois qu'il y a juste une erreur de votre part sur l'interprétation et je vous proposerai d'aller voir le service finances parce qu'il est vrai que ce sont des sujets techniques mais là vous n'y êtes pas.

Encore une fois, j'entends ce que disaient Monsieur Legrand et Madame Vinay. J'ai ressorti et j'ai demandé à ce que les équipes me l'apportent, le petit document supplément finances qui date de l'an passé.

Je rejoins ce que disait Monsieur Berçot. En 2014, les recettes étaient de 69 millions d'euros et les dépenses étaient de 67 millions d'euros. Un écart de 2,6 millions d'euros. On était très près de la tutelle, on est quasiment à l'effet ciseau comme on dit. C'est public donc faut aller regarder.

Quand je regarde aujourd'hui en 2017, on est passé d'un écart de 9,5 millions. On a recomposé les finances de cette ville parce qu'on a pris ça à bras le corps.

Après, c'est vrai et on le dit, tout n'est pas parfait, il y a certainement des choix qu'on aurait pu imaginer par ailleurs. Mais ce que je dois dire, c'est que les Pisciacais auront eu en face des engagements qui sont ici et qui ont été quasiment respectés à 90%. Il n'y aura pas eu d'augmentation de la pression fiscale depuis 2014. C'est un exploit.

Il y aura eu des investissements majeurs sur la ville de Poissy. Alors Monsieur Falzon a raison, c'est vrai et je rejoins également la sincérité et la cohérence de l'équipe d'opposition notamment « Vivons notre ville » qui n'était pas pour l'installation du Paris Saint Germain sur les terrasses de Poncy.

Dans sa sincérité, Monsieur Berçot a rappelé que la CRC, la Chambre Régionale des Comptes, avait justement stigmatisé l'ancienne mandature de ne pas avoir provisionné les 12 millions d'euros qui pesaient sur les épaules des contribuables Pisciacais. Oui, ce n'était pas votre choix mais quel était votre choix ? Que s'est-il passé entre 2008 et 2014 sur les terres de Poncy ? Rien.

Si, 3 millions d'intérêts en plus à la charge du contribuable Pisciacais.

Vous avez décidé et cela était votre choix politique, et il n'y a pas à juger par rapport à cela, et très honnêtement je pense que j'aurais fait la même chose, de casser le projet de mon ante-prédécesseur pour un autre projet. Qu'on attend encore, qui n'a jamais vu le jour. Ce qui a vu le jour dans votre mandature c'est 10 avenants supplémentaires, il faut être précis sur les terres de Poncy. Et, à l'arrivée ce n'était plus 9 millions que nous devions aux propriétaires mais 12 millions d'euros. Qui les a réglés ? La majorité actuelle. Le 31 décembre 2014 les 12 millions ne pesaient plus sur les épaules des Pisciacais.

Alors, l'attractivité est démontrée sur le futur projet de 250 millions du Paris Saint Germain. Mais derrière l'attractivité de la ville, et c'est un travail d'équipe, c'est également l'hôpital, le nouvel hôpital, et j'ai donné tout à l'heure les 70 millions d'euros d'investissement.

L'attractivité c'est aussi le choix de PSA de venir sur Poissy. Ce n'était pas gagné d'avance et là il faut rendre à César ce qui appartient notamment au Département des Yvelines, on en parlait tout à l'heure, et la région Ile-de-France.

Madame Vinay vous avez démarré votre propos en parlant de l'augmentation des impôts fonciers du Département des Yvelines il y a 2 ans. Mais les entreprises, les grandes entreprises où aujourd'hui, je rappelle juste qu'il y a à peu près 11 000 salariés entre le site de production de PSA et le centre d'expertise, les 2 cumulés c'est à peu près 11 000 salariés.

Quand les entreprises ne sont pas bien, qui vont-elles voir ? Le Département. Et lorsqu'elles sont venues voir le Département il y a deux mois, le Département des Yvelines s'est engagé à donner 10 millions d'euros d'investissement supplémentaires et aussi de production.

Pas simplement pour faire plaisir à la ville de Poissy et à son vice-président, absolument pas, parce qu'il en va de l'emploi dans notre Vallée de Seine.

Sans cet accord et bien, nous aurions perdu 2000 salariés sur le site de production de la ville de Poissy.

A l'arrivée avec l'apport du Conseil Départemental, l'apport de la région Ile-de-France de Valérie Péresse, nous avons sauvé ces 2000 emplois avec l'arrivée de la construction de la future Opel...etc.

Alors on ne va pas s'excuser, et effectivement on a des discussions presque de « riches » aujourd'hui mais encore une fois je crois pouvoir dire qu'on récolte, les Pisciacais récoltent, ce que nous avons semé et travaillé ensemble depuis bientôt plus de cinq ans.

Effectivement on a un budget qui est un budget si non prudentiel mais en tout cas combatif et attractif.

On va surtout se féliciter et l'opposition également de ce qu'on a pu mener pendant près de cinq ans parce que malheureusement, et c'est comme ça, d'autres communes je peux vous le dire auraient loisir de pouvoir s'appuyer sur quelques 23 millions d'investissement tel que ça vous ait été présenté tout à l'heure, ce qui est un investissement record.

Oui, chacun d'entre nous avons des choix en matière de politique sociale, sportive, culturelle, en matière de pouvoir d'achat aussi.

Je rappelle, au-delà des 0% d'impôts locaux, on a fait un choix qui n'était pas le vôtre c'est d'offrir à tous les Pisciacaises/Pisciacais qui sont scolarisés une pochette scolaire sans condition de ressource. Ça c'est de l'égalité, c'est aussi de l'équité sociale. C'est du pouvoir d'achat.

On a également proposé de pouvoir faire bénéficier à nos jeunes 30 € de réduction sur leur licence, lorsqu'on appelle le passeport club et on fera la même chose sur le passeport culture. Je le disais il y a un an si les jeunes le souhaitent. C'est 30 € de pouvoir d'achat.

On a mis en place quelque chose que vous auriez peut-être bien aimé mettre en place qui s'appelle « la navette bleue » qui est juste exceptionnelle et est pris en exemple. C'est vrai c'est avec le concours au départ de la Communauté Urbaine.

On a mis des goûters gratuits dans les écoles qui n'existaient pas ...etc.

Ce que j'appelle le pouvoir d'achat et puis parce qu'il faut être transparent, je rappelle qu'on le mettra d'ailleurs sur le prochain supplément finances, « comment sont utilisés les impôts à Poissy ».

Bien, vous le disiez tout à l'heure, vous être très loin de ce que vous pouvez imaginer, sur 100 euros d'impôts locaux payés par le contribuable :

- 17 € vont à la famille, au social et au logement
- 12 € à l'enseignement (remarque faite par Monsieur Legrand)
- 8 € à la culture
- 8 € à l'aménagement des services urbains, action économique
- 15 € aux sports et à la jeunesse
- Simplement 5 € à la sécurité, là où la sécurité dans vos propos prend ¾ de la durée de vos interventions, donc c'est bien de remettre les choses en place.

Je crois pouvoir dire que Poissy est redevenue attractive, Poissy dégage l'image d'une ville qui est redevenue en mouvement, qui est une locomotive du territoire, Poissy est tout simplement une ville qui donne envie et on ne va certainement pas se le reprocher.

Merci de votre attention mes Chers Collègues. »

Monsieur Legrand souhaite intervenir :

« Dans l'attractivité il y a également les écoles que vous êtes arrivé à attirer sur le territoire. »

Monsieur le Maire répond par CQFD.

Vote pour : 32

Vote contre : 6 : Monsieur Sheehan, Monsieur Falzon, Monsieur Legrand, Madame Vinay, Madame Loqué et Madame Pothier

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

11) Exercice 2019 - Budget primitif 2019 - Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » / Commune de Poissy. Attribution de compensation provisoire 2019 (AC1).

Monsieur Moulinet informe que le montant de départ pour le calcul de l'attribution de compensation provisoire de 2019 est toujours de 18 758 741 euros au titre duquel il est opéré des ajustements liés aux transferts successifs de compétences.

Parmi ces transferts de compétences nous avons celles qui sont définitivement évaluées à savoir : le service incendie, tourisme, assainissement, la voirie, la politique de la ville, l'habitat, l'environnement, la navette bleue, le dispositif Flora.

Monsieur Moulinet rappelle que sur la voirie il y a un ajustement des métrés.

Monsieur Moulinet souligne qu'il reste à évaluer sur l'année 2019 la compétence « piscine ».

Il précise que sur la base de ces éléments de calculs le Conseil Communautaire a délibéré le 14 février 2019 pour fixer l'attribution de compensation provisoire AC1 à 13 457 026 euros. Et, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du montant d'attribution de compensation provisoire 2019 à verser par la Communauté Urbaine à savoir 13 457 026 euros.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Moulinet et transmet la parole à Monsieur Berçot.

Monsieur Berçot :

« Merci Monsieur le Maire.

Juste pour une information aux Pisciacais, c'est qu'on voit à travers cette délibération « attribution de compensation provisoire 2019 » les difficultés qu'on rencontre au niveau de la Communauté Urbaine à trouver des accords entre certains Maires sur le niveau de la solidarité, vous l'évoquiez tout à l'heure.

Certains ont plutôt tendance à voir en Poissy, excusez-moi, une commune très riche et un peu vache à lait, je le dis comme je le pense. Ce n'est pas le cas parce qu'on a un taux d'équipement qui est élevé et je peux témoigner de l'effort commun de tous les conseillers communautaires pour défendre Poissy au sein de la Communauté Urbaine tout en rappelant que Poissy reste solidaire de l'ensemble de ce territoire. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur Berçot et donne la parole à Monsieur Legrand.

Monsieur Legrand :

« Cette délibération montre deux choses. La première, en effet, la difficulté de la Communauté Urbaine de gérer un certain nombre d'équipement et deuxièmement particulièrement les équipements sportifs. Et, à ce titre, on doit se réjouir que la ville, grâce à la qualité des services notamment sportifs qui ont toujours été marqués par leur qualité, leur énergie, leur efficacité et leur impartialité et pu récupérer assez rapidement, je crois l'été dernier, les piscines.

Je suis sûr que notre collègue Berçot se réjouira de l'efficacité de ce service sport dans les différents domaines sportifs de la ville y compris le Décathlon. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12) Budget des opérations soumises à TVA - Reprise anticipée des résultats du Compte administratif 2018 au Budget Primitif 2019.

Monsieur Moulinet rapporte qu'il s'agit de la reprise anticipée des résultats du Compte administratif 2018 au budget primitif 2019.

En effet, il est proposé d'affecter le résultat de clôture de 234 461,38 € à la section fonctionnement.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

13) Budget Primitif 2019 - Budget annexe des opérations soumises à T.V.A.

Sur le budget primitif 2019 de ces opérations, Monsieur Moulinet rappelle que le budget intègre l'occupation du domaine public pour la cuisine centrale, la gestion du parking des Lys, la gestion des marchés alimentaires de la ville, le démarchage publicitaire et la gestion de la régie publicitaire pour le journal de la ville.

A savoir, il est composé que d'une seule section de fonctionnement.

Le total du budget est de 788 750,84 € dont les 234 461, 38 € pour la reprise du résultat 2018.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Budget primitif 2019 - Subventions de fonctionnement aux associations conventionnées : (délibérations n°14 à 30)

Monsieur Prost expose les subventions de fonctionnement aux associations conventionnées. Il y a deux formes d'associations conventionnées, celles qui disposent d'une convention d'objectif et de moyen, signées en 2017 pour une durée de 4 ans donc jusqu'en 2020, et celles qui bénéficient d'une convention financière annuelle renouvelable au 31 décembre de chaque année.

Sur les 17 délibérations proposées, 16 d'entre elles ont une convention d'objectif et de moyen et 1 seulement, La Lyre Amicale, bénéficie d'une convention financière.

Monsieur Prost liste les 17 propositions d'attribution 2019 aux associations suivantes :

- Amicale Sportive Poissy Football : 320 000 €
- Poissy Basket Association : 150 000 €
- AS Poissy Triathlon : 140 000 €
- Judo/Ju-Jitsu de Poissy : 140 000 €
- Cercle Nautique de Poissy : 50 000 €
- Association Sportive Poissy Handball : 40 000 €
- Inter Poissy Sports : 40 000 €
- Saint-Louis de Poissy : 40 000 €
- Maisons-Laffitte/Saint-Germain/Poissy Rugbyvelines : 25 000 €
- Maison de quartier polyvalente et sociale dite Club Saint-Exupéry : 305 000 €
- Maison Polyvalente sociale et de loisirs du Clos d'Arcy : 205 000 €
- Maison de quartier dite Club Péguy : 151 500 €
- Comité des Œuvres Sociales : 217 000 €
- La Place Corneille : 40 000 €
- Harmonie Lyre Amicale : 21 000 €
- Association Sportive Poissy Boxe : 18 000 €
- Poissy Volley : 17 000 €

Avant de procéder aux votes des différentes délibérations, Monsieur Berçot souhaite intervenir.

Monsieur Berçot prend la parole :

« Ma première intervention sur l'association sportive Poissy Triathlon, je voudrais juste prendre en compte la possibilité de distinguer les deux votes c'est-à-dire celui dont je porte procuration et les miens.

Donc moi ça sera un vote « contre », je ne reviendrais pas sur les raisons. Pour Sylvaine Lefebvre, elle vote « pour » et elle souhaitait vraiment vous remercier pour le soutien que vous avez apporté au projet d'école.

Je poursuis sur IPS. De la même manière, pour ma part ça sera une abstention et pour Sylvaine Lefebvre, elle vote « pour ».

Merci. »

Monsieur le Maire propose à ses chers collègues, de procéder aux votes et souligne que l'assemblée s'interrompra pour celles et ceux élus et membres d'une association qui devront quitter la salle.

14) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association amicale sportive de Poissy Football.
Cette délibération est approuvée à l’unanimité des présents.

15) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association Poissy Basket Association.
Cette délibération est approuvée à l’unanimité des présents.

16) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association AS Poissy Triathlon.

Vote pour : 37
Vote contre : 1 : Monsieur Berçot
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

17) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association Judo/Ju-Jitsu de Poissy.
Cette délibération est approuvée à l’unanimité des présents.

18) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association Cercle Nautique de Poissy.
Cette délibération est approuvée à l’unanimité des présents.

19) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association Association Sportive Poissy Handball.
Cette délibération est approuvée à l’unanimité des présents.

20) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association Inter Poissy Sports.
Madame Fatiha EL MASAUDI, Membre d’honneur d’IPS ne prend pas part au vote et sort.

Vote pour : 36
Vote contre : 0
Abstention : 1 : Monsieur Berçot
Non-participation au vote : 1

21) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association Saint-Louis de Poissy.
Monsieur Jean-Jacques NICOT Président de la Saint-Louis de Poissy et Monsieur Pierre-Alexandre DUCHESNE ne prennent pas part au vote et sortent.

Vote pour : 36
Vote contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 2

22) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association Maisons-Laffitte/Saint Germain/Poissy Rugbyvelines.
Cette délibération est approuvée à l’unanimité des présents.

23) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association Maison de quartier polyvalente et sociale dite Club Saint-Exupéry.
Madame Sandrine DOS SANTOS, Madame Fatiha EL MASAUDI et Monsieur Nelson DE JESUS PEDRO, membres du Conseil d’Administration ne prennent pas part au vote et sortent.

Vote pour : 35
Vote contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 3

24) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association Maison Polyvalente sociale et de loisirs du Clos d’Arcy.

Cette délibération est approuvée à l’unanimité des présents.

25) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association Maison de quartier dite Club Péguy.

Cette délibération est approuvée à l’unanimité des présents.

26) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association Comité des Œuvres Sociales.

Cette délibération est approuvée à l’unanimité des présents.

27) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association La Place Corneille.

Cette délibération est approuvée à l’unanimité des présents.

28) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association Harmonie Lyre Amicale.

Cette délibération est approuvée à l’unanimité des présents.

29) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association Association Sportive Poissy Boxe.

Cette délibération est approuvée à l’unanimité des présents.

30) Budget Principal 2019 – Subvention à l’association Poissy Volley.

Cette délibération est approuvée à l’unanimité des présents.

Monsieur le Maire remercie les collègues ainsi que Monsieur Prost pour la qualité de cette présentation et surtout pour la qualité d’instruction qui ont été menées avec leurs collègues de référence : Madame Fatiha El Masaoudi pour la jeunesse et sports, Monsieur Vincent-Richard Bloch concernant le domaine de la culture, Monsieur Raymond Letellier pour les anciens combattants et l’ensemble des collègues.

Monsieur le Maire ajoute :

« Je voulais également vous dire, mes chers collègues, que nous avons également la chance à Poissy d’avoir des agents remarquables, on l’a déjà dit.

Christophe Demessine qui est notre instructeur des associations avec les services de Madame Revel et de Madame Thiberville, je le rappelle ont édité un guide de relation entre les élus et les associations qui est tout simplement exceptionnel. Il dit tout sur la manière dont sont instruites, dont sont proposées, dont sont également accompagnées les demandeurs de subventions. On a vraiment de façon exhaustive l’ensemble des communications qui peuvent également faire école.

N’hésitez pas à nous en demander, ils sont à votre disposition et en complément de ce qui avait été distribué en 2016.

Cela a été fait sous le contrôle de la Direction contrôle et qualité, service des relations avec les associations.

C’est vraiment un outil exceptionnel qui nous est d’ores et déjà demandé par d’autres collectivités, quelle que soit leur divergence politique, par le Département et la région Ile-de-France.

Bravo aux collègues qui se sont penchés sur le dossier.

Budget Principal 2019 - Subventions aux établissements publics locaux :

Présente les 3 délibérations suivantes :

31) Régie chargée de l'exploitation du Conservatoire de Musique et de Danse de Poissy.

Monsieur Moulinet :

« La première délibération pour les EPL concerne les subventions pour le conservatoire de musique et de danse de Poissy où il est proposé de retenir une subvention de 675 000 € pour 2019 contre 630 000 € l'année passée. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

32) Régie chargée de l'exploitation du Théâtre.

Monsieur Moulinet :

« Pour le théâtre, il s'agit de proposer une subvention de 896 000 € pour cette année 2019. »

Monsieur Legrand :

« Je crois que j'ai eu largement l'occasion depuis plusieurs années de m'exprimer sur la programmation de ce théâtre, donc je voterai contre. »

Vote pour : 37

Vote contre : 1 : Monsieur Legrand

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

33) Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur Moulinet :

« Pour le CCAS il est proposé 2 033 000 euros. »

Madame Mairet :

« Je constate une augmentation de 156 000 euros soit 7,67% du budget en 2019. Je crois savoir qu'il y a un audit du CCAS qui a été récemment réalisé. Est-ce-que cette rallonge est consécutive aux conclusions de l'audit. Je vous remercie. »

Monsieur Moulinet :

« L'augmentation de la subvention c'est parce-que le CCAS reprend le budget de la RPA. »

Monsieur le Maire :

« On poursuit les audits de la ville de Poissy dans un certain nombre de secteurs. On s'est appuyé sur un audit extérieur concernant la RPA alors qu'on a fait d'autres audits sur les sections sportives et culturelles.

Là en l'occurrence on s'est appuyé sur un audit extérieur concernant la RPA et l'idée c'est vraiment d'avoir des budgets qui peuvent être autonomes et qui soient étanches par rapport au budget de la ville, donc on a décidé de transférer le budget de la RPA au CCAS. »

Madame Vinay :

« Juste un petit mot, j'ai demandé tout à l'heure mais justement 2 millions d'euros ce n'est pas rien pour la gestion d'une ville. Il serait intéressant que soit communiqué aux élus et aux élus d'opposition exactement ce que fait le budget du CCAS et comment il est réparti et ventilé parce que vous avez concentré énormément d'actions dans le CCAS qui a pris une autre tournure, pourquoi pas, mais du coup c'est le blackout total sur ce qu'il se fait et théoriquement le PAD...Etc. faisaient des bilans tous les ans.

On n'a aucune information là-dessus et je ferai une remarque il est vrai qu'à chaque fois qu'on fait une demande d'information. Monsieur Legrand a parlé aussi au niveau de la vidéosurveillance, j'ai demandé aussi plusieurs fois le bilan, on me répond « oui, oui » mais il n'y a pas de suite. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Là je vous dis oui et on fera un droit de suite sur ce que vous demandez sur le CCAS. Je crois qu'on a été cohérent et la Chambre Régionale des Comptes qui était venue ici contrôler, nous a incités à aller dans ce sens. Ce n'est pas un hasard par exemple si on a vendu en lot les immeubles, parce que je considérais qu'on n'a pas vocation à être une agence immobilière. Donc on a vendu ces biens d'autant qu'il n'y avait pas de projet à la clé. L'idée derrière c'est que la maison bleue, le pôle social, la RPA avaient des budgets parfois indépendants des uns par rapport aux autres, rattachés directement à la ville. C'est peu cohérent d'avoir un CCAS qui soit un vrai CCAS par rapport à ça.

Maintenant, j'entends et je regarde Virginie Messmer, qui est présente, qu'on puisse présenter avant l'été, s'il vous plaît, un bilan du CCAS et les orientations du CCAS.

Donc je dis oui.
Merci Madame Vinay. »

Monsieur Berçot :

« Je partage la réforme tenue c'est-à-dire le regroupement des moyens de l'action sociale municipale au sein du Centre Communal parce que c'est le sens de l'histoire étant donné que le Maire est le dernier rempart devant les difficultés que peuvent rencontrer les plus faibles des Pisciacais. Et, je pense que le Centre Communal d'Action Sociale, en tout cas de la ville de Poissy, a vocation à jouer ce rôle et peut-être à étendre un petit peu cette coordination.

J'ai juste une requête Monsieur le Maire, je serais intéressé, si c'est possible, d'assister ou d'être reçu par la Présidente du Conseil Communal pour avoir une discussion sur les directives, éventuellement les axes de politique municipale, comment ils sont mis en avant.

C'est juste une demande d'information, demande de réception à ma collègue Virginie Messmer, que je n'ai jamais faite. Je lui demande ici officiellement en Conseil Municipal. Merci. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

34) Avenant 2 à la convention de garantie d'emprunt de 4 116 123 € (27 000 000 F) à la SA d'HLM Société Française des habitations économiques « Groupe Arcade ».

Monsieur Moulinet informe que les lignes de prêts ont fait l'objet d'avenant pour allonger la durée de 10 ans afin de porter la dernière échéance au 1^{er} juillet 2043 avec un capital restant dû, au 1^{er} juillet 2018, de 2 362 443,78 euros.

Il est donc proposé d'autoriser à consentir la garantie de la commune jusqu'au complet remboursement de l'emprunt étant dû et la réservation de 17 logements pour la ville jusqu'au 20 juin 2046. »

Madame Mairet prend la parole :

« Merci Monsieur le Maire.
Je signale qu'en 2019 la ville de Poissy est garantie d'emprunt au total pour un montant de 152 883 368 euros.

Etre garantie d'emprunt ce n'est pas automatique et pourtant nous en votons régulièrement. Je suis contrariée de jouer au poker sur l'invulnérabilité de la caisse des dépôts et de consignation.

Je signale qu'entre 2013 et 2018 la ville de Poissy a pris 78 engagements financiers dans des organismes. La ville de Poissy affiche un montant audacieux de cession immobilière sur l'argument que la commune n'a pas vocation à être agent immobilier.

Cependant, il faut souligner que dans la plupart des garanties d'emprunt sur des programmes incluant tout ou partie de logements sociaux, la ville de Poissy récupère un lot de logements. C'est le cas pour ce programme où la ville récupère 17 logements sur 69.

Je comprends très bien le mécanisme que vous mettez en place néanmoins je relève une contradiction avec votre justification de nous débarrasser des « bijoux de famille ».
Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Excusez-moi Madame Mairet, je n'ai pas compris votre dernière phrase. »

Madame Mairet :

« C'est-à-dire qu'il y a certains biens de la ville de Poissy que nous mettons à la vente pour dégager des liquidités et souvent à chaque fois que nous sommes garantie d'emprunt on récupère des appartements dans le compte agent mairie. C'est le cas ici pour les 17 logements sur 69, donc on récupère des logements. »

Monsieur le Maire :

« Non, on ne récupère pas des appartements, on récupère un droit au bail. En fait, on récupère simplement le compte agent ville sur des locations, sur la possibilité de pouvoir choisir nos locataires.

Pourquoi c'est important et notamment je veux rendre hommage à ce qui a été fait avec la précédente mandature, sur la rue du Docteur Labarrière avec ces petites maisons de ville que l'on doit à l'équipe de Monsieur Hédrich où effectivement le fait d'avoir des comptes agents un peu supplémentaires nous permet de bénéficier d'une offre de service qui aille vers la mixité.

Je vous donne un contre-exemple : sur le quartier Saint Exupéry on s'est aperçu qu'il y avait beaucoup de droit opposable au logement qui se trouvait dans ce quartier qui fait que nous avons en quelque sorte des habitants monoculture eux-mêmes un peu désœuvrés et déconnectés de la réalité de ces quartiers.

On a justement et on s'en est tourné vers la Préfecture pour expliquer que la mixité sociale n'était pas celle-là, avoir systématiquement des comptes agent de personnes « dirigées vers les mêmes quartiers », ce n'est pas de la mixité sociale.

Le fait d'avoir un compte agent ville comme un compte agent Préfecture ou un compte agent des bailleurs, c'est ce que vous exprimez ici Madame Mairet, fait qu'on « contrôle », en tout cas on essaie de diriger un peu plus la mixité sociale qui nous fait tant défaut parfois et pour laquelle on est tous responsable je pense à l'Etat, aux bailleurs mais aussi aux élus.

En l'occurrence, ce n'est pas de la propriété, c'est vraiment de la location. »

Monsieur Moulinet :

« Je voudrai apporter un complément chiffré car cela est intéressant de le porter à la connaissance du Conseil.

Les annuités garanties représentent 6,08 % des recettes de fonctionnement.

La loi nous autorise à être garant de 50 % nous sommes bien loin du ratio maximal donc nous sommes assez confortables. »

Monsieur le Maire :

« C'est intéressant parce qu'on s'était ému à l'époque, souvenez-vous Madame Mairet, sur le montant important des garanties d'emprunt qui sont effectuées par un certain nombre de collectivités et qui parfois sont planifiées et non autorisées.

En l'occurrence, vous l'aurez compris ce qui est présenté aujourd'hui est parfaitement légal et autorisé.

J'y crois aussi, je reviens sur ce qu'on disait tout à l'heure, un autre avantage c'est qu'on s'est posé la question de savoir si les garanties d'emprunt ne devraient pas être portées par la Communauté Urbaine ?

Et lorsque vous êtes parfois en carence, ce n'est pas le cas à la ville de Poissy, de logements sociaux c'est la Préfecture qui prend la main par rapport à cela avec les avantages et les inconvénients qui peuvent intervenir.

Par conséquent, si les garanties d'emprunt, ce à quoi je me suis personnellement opposé, étaient dévolues à la Communauté Urbaine, ce qui aurait pu être le cas, alors c'est la Communauté Urbaine qui déciderait du compte agent que nous avons-nous à Poissy mais décider au même titre que les 73 communes. Donc là on n'est pas dans la « dentelle », on n'est pas sur une dimension humaine et on n'est surtout pas dans l'idée, même à mon sens des deux mamelles de la Communauté Urbaine, un que les villes soient les portes d'entrée de la Communauté Urbaine et deuxièmement qu'on a un projet de territoire qui aille vers le développement économique.

C'est pour cela qu'il est intéressant de rappeler un certain nombre de bases, parce qu'on atteint des sommes importantes.

Voilà pour cette 34^{ème} délibération. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

35) Avenant 1 à la convention de garantie d'emprunt de 2 200 000 € à la SA d'HLM Toit et Joie. (Contrat de prêt n°43519). Réhabilitation de 171 logements locatifs sociaux sis 31/41 et 61/73 rue d'Aigremont, 61/73, Place Corneille. Réaménagement du contrat de prêt par l'allongement de l'emprunt. (Avenant de réaménagement n°85154).

Monsieur Moulinet souligne que c'est une garantie d'emprunt pour la SA HLM Toit et Joie, concernant la réhabilitation de 171 logements locatifs situés aux 31/34 et 71/73 rue d'Aigremont et 61/73 Place Corneille.

Monsieur Moulinet informe que les lignes de prêt ont fait l'objet d'un avenant afin d'allonger la durée de 10 ans pour porter la dernière échéance au 1^{er} décembre 2050 avec un capital restant dû au 20 août 2018 de 2 049 851, 59 euros.

Il est donc proposé à Monsieur le Maire d'autoriser à consentir la garantie de la commune jusqu'au complet remboursement de l'emprunt ainsi étant dû, et la réservation de 25 logements pour la commune jusqu'au 1^{er} décembre 2055. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

36) Avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique unique relative à l'installation du Campus du Paris Saint-Germain au lieu-dit « les terrasses de Poncy ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dos Santos.

Madame Dos Santos :

« Merci Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous, bonsoir chers collègues.

Par courrier du 6 février dernier, Monsieur le Préfet a informé la commune de Poissy de l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet d'aménagement des terrasses de Poncy à Poissy.

L'enquête porte sur la construction du PSG, sur l'aménagement d'une nouvelle voie reliant la RD113 au hameau de la Bidonnière, sur la suppression d'une section de l'actuelle voie d'accès au même

hameau et sur la cession par la commune de Poissy à la Société PSG Training Center, de section de chemins ruraux de Poncy et des Glaises situés dans l'emprise du projet du Campus.

Par courrier en date du 13 février 2019, Monsieur le Préfet sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet.

Ce projet d'aménagement est soumis à enquête publique unique à plusieurs titres :

- Le projet comporte une évaluation environnementale et est soumis à autorisation environnementale,
- des travaux de création d'une nouvelle voie d'accès seront rendus nécessaires,
- l'actuelle rue de la Bidonnière doit être déclassée,
- la commune de Poissy va céder des sections des chemins ruraux de Poncy et des Glaises à la société PSG Training Center.

Le Code de l'environnement ainsi que le Code de l'urbanisme autorisent sous condition la conduite d'une enquête publique unique lorsque la réalisation d'un projet est soumise à l'organisation de plusieurs enquêtes publiques.

C'est dans ces conditions que se déroule l'enquête publique relative au projet du Campus PSG.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable sur cette enquête publique. »

Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur Legrand.

Monsieur Legrand :

« J'avais juste une question sur ce point mais Madame Dos Santos a pris l'engagement de me répondre précisément au cours d'un entretien particulier.
Merci. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Mairet.

Madame Mairet :

« Merci Monsieur le Maire.

Donc vous nous demandez d'émettre un avis favorable sur le projet du Campus du PSG dans le cadre de l'enquête publique.

Je cite notamment sur les réalisations des aménagements, des travaux de voirie et cession des chemins ruraux de Poncy et des Glaises.

L'enquête publique porte également et notamment sur une enquête environnementale qui énumère la levée d'interdiction et dictée par la conservation des sites d'intérêt géologique, d'habitat naturel, d'espèces animales et végétales et leurs habitats.

Le projet entraînera l'assèchement de 2681 m² de zone humide.

Le pompon dans cette affaire est que c'est l'Etat qui demande l'avis aux administrés pour lever les interdictions inscrites dans la loi.

Je pense qu'en ce moment il y a beaucoup de prise de conscience sur la préservation de l'environnement avec des revendications sur des actions et des comportements politiques concrets.

Je préférerais que le PSG revoie sa copie sur ce sujet.

Peut-être faire l'économie d'un terrain de foot sur 14, parce que 14 terrains de foot correspondent à 308 joueurs simultanés qui jouent en même temps...

Je pense qu'on peut faire l'économie de quelques terrains afin de préserver l'environnement surtout sur cette zone humide.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Mairet.

Ce n'est pas exactement ça, je vais laisser la parole à Michel Prost qui est quand même le mieux placé d'entre nous. Le meilleur d'entre nous à ce sujet. »

Monsieur Prost :

« Si je vous suis Madame Mairet il faudrait peut-être au parc des Princes ou au stade de France diminuer de moitié le terrain pour être plus dans l'écologie, ça n'a pas de sens ce que vous dites.

Il y a 15 terrains, c'est un des clubs européens au plus haut niveau et ils ont des installations au plus haut niveau et cela dans tous les grands clubs, donc ça n'a pas de sens. »

Monsieur le Maire :

« Au-delà de cela sur la dimension environnementale du Paris Saint Germain qui a présenté son projet, ils ont justement commencé sur les différentes normes.

Je rappelle qu'on avait 2 exigences avec les collègues, et vous le savez Madame Mairet, lorsque le Paris Saint Germain a décidé de venir s'installer ici, la 1^{ère} c'était de s'appuyer sur les forces vives du territoire et de la ville de Poissy notamment un cercle vertueux de l'économie locale et le second c'était justement de travailler sur l'environnement avec des compensations de terrains agricoles qui sont inscrites dans le projet et aussi d'être dans le circuit court.

Dans le circuit court, c'est par exemple avoir de la production de fruits et légumes sur site, ce sera le cas. Le circuit court, c'est d'avoir la possibilité de remettre en place des arbres avec des essences qui sont choisies par les habitants, ce sera le cas. C'est également de pouvoir permettre d'avoir des voies douces et de faire en sorte qu'en matière d'environnement sur l'ensemble du pourtour du site on puisse avoir des choses qui n'existent pas aujourd'hui, ce sera le cas notamment avec la demande des habitants dans les ateliers de proximité qui ont été réalisés.

Donc il y a beaucoup de choses qui sont proposées par le Paris Saint Germain.

Je rappelle encore, et c'est toujours important de savoir d'où on vient pour savoir où on va, que mon ante-prédécesseur avait acheté les terrains en 2002 et prévoyait 250 000 m² de commerces et là on aurait pu évoquer plein de choses.

Je le dis c'est très bien que cela ait été refusé, que cela ait été cassé.

Je crois que c'est un beau projet au-delà de tout pour la ville de Poissy en matière d'image, en matière d'emploi si j'avais à justifier son caractère d'utilité générale.

Je rappelle qu'il y a un peu plus de 1000 emplois qui sont dévolus durant la durée des travaux, qu'il y aura des emplois pérennes à hauteur de 400 à 500 à l'issue des travaux.

Puis, si on devait parler un petit peu d'économie c'est une taxe pour la Communauté Urbaine d'à peu près 2 millions d'euros chaque année à partir de l'ouverture du PSG Training Center.

On a également des passerelles qui seront faites avec l'hôpital puisqu'une clinique privée verra le jour sur les terres de Poncey avec un certain nombre de préservation.

Et puis vous le savez on aura une mise en séparatif d'assainissement avec les administrés du quartier de la Bidonnière et de Béthemont.

Donc on a un vrai projet que nous portons de toutes nos forces, c'est le cas de le dire.

Je vous invite à y mettre vos contributions.

J'ai rencontré le commissaire enquêteur la semaine dernière, l'enquête publique a lieu jusqu'au 29 mars et nous avons un certain nombre de permanence ici en l'Hôtel de Ville de Poissy.

Voilà mes chers collègues concernant cette délibération. »

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 6 : Madame Mairet, Madame Vinay, Madame Pothier, Madame Loqué, Monsieur Sheehan, Monsieur Falzon

Non-participation au vote : 0

37) Parrainage financier de St Louis Immobilier, Suez, Décathlon, Vauban Automobile, Engie, la Société Générale, la Poste, Nouvelles Frontières, Mundoya et Beautysané en faveur de la course nature la Piscicaise 2019.

La parole est donnée à Madame El Masaoudi.

Madame El Masaoudi :

« Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire.

Effectivement la 9^{ème} édition de la Piscicaise, la course nature aura lieu le 7 avril 2019 avec notamment : des randonnées, des courses pédestres, du bike and run, sans oublier le jeudi et le vendredi qui précèdent la Piscicaise pour les primaires et le lundi et le mardi qui suivent la Piscicaise pour les Collégiens.

La course nature attire de plus en plus de participants, de coureurs mais aussi de partenaires. Cette année nous avons au total 27 000 euros de partenariat financier, notamment :

- 7 000 € de Saint-Louis Immobilier,
- 3 000 € de Suez,
- 3 000 € de Décathlon,
- 3 400 € de Vauban Automobile,
- 3 000 € de Engie,
- 3 000 € de la Société Générale,
- 1 500 € de la Poste,
- 400 € de Beautysané.
- 2 000 € de Nouvelles Frontières,
- 1 000 € de Mundoya,

Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, d'apporter quelques précisions notamment en ce qui concerne les variations des dépenses et des recettes. Depuis 2014, nous avons 21,60 % de dépense en moins sur cette Piscicaise et avec les partenaires nous avons 302 % en plus de partenariat financier.

Si je peux coupler avec la suivante qui concerne le mécénat ? »

Monsieur le Maire vérifie s'il y a des demandes de prise de parole.

Madame El Masaoudi poursuit sur la 38^{ème} délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

38) Mécénat financier et Mécénat en nature d'Action et Gestion, Isostar et Foulées en faveur de la course nature la Pisciacaise 2019.

Madame El Masaoudi :

« Nous avons donc 8360 euros de mécénat avec :

- 1 500 € d'Action et Gestion : mécénat financier,
- 4 990 € d'Isostar : mécénat en nature,
- 1 870 € de Foulées : mécénat en nature. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire souhaite ajouter une information :

« Je rajoute qu'une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, le Département des Yvelines a décidé également de subventionner cette course, qui englobe l'organisation des différents salons, à hauteur de 19 000 euros.

Et, nous avons une très belle nouvelle puisque la semaine dernière nous avons reçu de la part des équipes de Valérie Péresse et notamment Patrick Karam, qui est le Vice-Président de la région Ile-de-France en charge du sport, une très belle subvention pour la Pisciacaise de 10 000 euros.

C'est dire si la Pisciacaise est une belle source d'attractivité et de valorisation de la ville de Poissy au travers du sport. »

39) Ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation 2020-2025 relative au risque Santé.

Madame Dray-Bazerque prend la parole :

« Mes chers collègues,

La ville comme tout autre employeur a obligation de proposer une mutuelle aux agents. Libre choix ensuite d'en bénéficier.

Deux possibilités s'offrent à eux :

- Le contrat groupe
- La labélisation

Le contrat actuel arrive à échéance au 31 décembre 2019. Le CIG sollicite la ville pour prendre connaissance des offres de mutuelle proposées pour y adhérer de nouveau ou se rétracter.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation et tout acte en découlant ainsi que la convention de mutualisation avec le CIG. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

40) Poursuite de l'expérimentation du télétravail.

Madame Dray-Bazerque poursuit :

« Dans le cadre du plan d'amélioration des conditions de travail, il a été proposé en janvier 2017 de déployer le télétravail à titre expérimental sur 5 postes puis au 1^{er} avril 2018 sur 15 postes maximum.

L'objet de la présente délibération est de reconduire cette expérimentation sur 25 postes.

Un bilan de l'expérimentation sera réalisé via une enquête de satisfaction auprès des agents bénéficiaires. Si celui-ci est favorable, son déploiement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal de poursuivre le télétravail à titre expérimental en l'étendant à 25 postes maximum pour un an à compter du 1^{er} avril 2019. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

41) Convention de partenariat entre la Ville de Poissy et l'artiste Marie SERENO pour la mise en œuvre d'un projet d'art éphémère dans l'espace urbain.

Monsieur Bloch rapporte :

« Il s'agit d'une expérience culturelle. Une artiste Pisciacaise s'est proposée de créer 31 affiches à disposer selon un parcours éphémère dans la ville de Poissy.

Il est bien sûr que ces affiches révèlent en quelques sortes son art et son propre graphisme et elles seront disposées sur différents monuments et établissements de la ville de façon à être vues par tous les promeneurs.

Je crois que c'est une expérience intéressante. Il faut savoir que sous chaque affiche il y aura en même temps le titre de l'affiche et la philosophie générale de cette expérience d'exposition éphémère en milieu libre. »

Monsieur Legrand prend la parole :

« Juste une précision. Je crois comprendre que cette artiste va pouvoir exposer pendant le projet immobilier, pendant la construction.

Est-ce que c'est ouvert aussi à d'autres artistes au-delà de la rencontre fortuite ou intéressante qui a pu avoir ?

Est-ce qu'il y a d'autres projets de ce type prévus dans ce cadre-là ?

Merci. »

Monsieur Bloch informe :

« Là il y a juste une seule artiste qui s'est proposée d'elle-même et qui habite Poissy mais il est bien entendu que si cette expérience est un succès nous sommes ouverts aussi à d'autres artistes potentiellement. »

Madame Mairet prend la parole :

« Sauf erreur de ma part, peut-être que je n'ai pas entendu mais dans notre délibération il est exposé que cette artiste ne touchera aucune rémunération.

Et bien pour le coup je trouverai approprié que la ville de Poissy contribue à l'achat de ses supports ou de son matériel.

Est-ce que cela est prévu ?

Je vous remercie. »

Monsieur Bloch :

« Il est bien entendu qu'une convention a été établie entre l'artiste et la ville de Poissy.

La ville intervient et l'aide sur le plan pratique, en particulier ses affiches vont être apposées directement sur les murs de notre ville dans certains cas mais dans d'autres cas nous avons choisi de les installer sur des grilles, donc il y aura un support de contre-plaqué pour soutenir ses affiches et faire une présentation qui soit plus à la hauteur de ce que nous voulons en esthétique.

Les services techniques l'aideront à installer les affiches. »

Madame Loqué :

« Merci Monsieur le Maire.

Oui, un projet éphémère dans notre ville bien sûr, pourquoi pas, mais aucune concertation avec les élus de la commission de la culture dont je fais partie.

On ne sait rien de ce projet, on le découvre simplement au conseil municipal, c'est dommage.

Comme on avait découvert la statue contestée et contestable du Corbusier.

Comment se prononcer sur un projet dont on ne connaît ni les tenants, ni les aboutissants ni le prix ?

La commission culture brille par son absence de réunion.

Est-ce que l'avis de l'opposition ne vous semble pas vous importer ?

Merci. »

Monsieur Bloch :

« Je n'ai pas tout compris de ce que vous avez dit mais cela ne fait rien, je vais répondre quand même.

D'abord nous avons eu une commission de la culture en novembre et vous n'avez pas assisté à cette commission.

A cette commission a été évoqué le projet et ma foi tout le monde était bien d'accord pour essayer de le mettre en marche.

Il y a un conseil municipal qui vous permet de prendre contact avec l'activité culturelle de la ville de Poissy, c'est quand même bien. »

Madame Loqué répond :

« Je n'ai jamais reçu de convocation donc je ne sais pas par quelle voie elle est arrivée, mais c'était inexistant. »

Monsieur Legrand :

« Je voulais demander à Monsieur l'Adjoint à la culture, il a dit que la dernière commission culture s'était réunie en novembre mais il n'a pas dit de quelle année ! »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

42) Convention de partenariat entre la Ville de Poissy et l'Association Sportive Poissy Handball dans le cadre du dispositif "Les Midis du Hand".

Madame El Masaoudi :

« Merci Monsieur le Maire.

Nous renouvelons le dispositif « les midis du Hand » qui propose des initiations au hand pendant le temps du déjeuner, les lundis, mardis et jeudis au COSEC et à Laurisa Landre aux CM1 et CM2 à partir de 12h45. C'est proposé par l'ASP Hand en partenariat avec la ville de Poissy.

J'en profite pour remercier Ludivine Ducy la Présidente de l'ASP Hand pour toutes les actions menées avec la ville de Poissy.

Merci. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

43) Renouvellement d'une Convention de partenariat entre la ville et les maisons de quartier pour un mini-séjour.

Madame El Masaoudi rapporte :

« Un mini séjour sera organisé du mercredi 24 au vendredi 26 avril à la base de loisirs de Cergy.

Nous proposons de coordonner cela avec les différentes maisons de quartier : Club Saint Exupéry, la maison de quartier du Clos d'Arcy, le centre André Malraux et la ville de Poissy, où 32 jeunes pourront partir pour ce mini séjour.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

44) Compétence « parc et aire de stationnement ». Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » / Commune de Poissy. Transfert du parking République.

Monsieur Monnier rapporte :

« Un contrat de concession de délégation d'un service public a été conclu le 4 juillet 1991 avec la société Locapark.

Cette concession prévoyait la construction et l'exploitation d'un parking souterrain sur la place de la République, parking de 482 places se répartissant :

- Au 1^{er} sous-sol : 156 places
- Au 2^{ème} sous-sol : 161 places
- Au 3^{ème} sous-sol : 165 places

La concession a une durée de 40 ans à compter de la mise en service le 1^{er} juin 1994.

La ville possède en propre 95 places et occupe 11 places rattachées aux bureaux des services techniques.

Le montant annuel des charges dues à la gestion de ces places est de 40 329,78 euros soit 424,78€/place.

Le titulaire de la concession était Locapark et depuis est devenu Indigo.

Au titre de la compétence parc et aire de stationnement exercée par GPS&O, le contrat a été intégralement transféré à compter du 1^{er} janvier 2019 à la Communauté Urbaine.

Les clauses du contrat initial ne sont pas modifiées. GPS&O a maintenant en charge le parking dans son ensemble dont la boîte et les accès mais hors la dalle du dessus qui reste propriété de la ville.

GPS&O assurera la poursuite de l'exécution financière et technique du contrat jusqu'à son terme au lieu et place de la commune de Poissy.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'avenant d'un transfert du contrat de concession du parc de stationnement de la place de la République à la Communauté Urbaine « Grand Paris Seine et Oise ». »

Monsieur Berçot prend la parole :

« Juste une question liée à l'exécution financière c'est une concession déficitaire ou équilibrée, je veux dire est-ce qu'on a une subvention d'équilibre ? »

Monsieur le Maire :

« Convention d'équilibre. »

Monsieur Berçot :

« Donc pas de subvention versée par la ville de Poissy ? »

Monsieur le Maire :

« Non. »

Monsieur Berçot :

« Merci. »

Vote pour : 37
Vote contre : 1 : Madame Mairet
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

Monsieur le Maire annonce qu'il est 21h25 et que le Conseil Municipal est désormais terminé.

Monsieur le Maire souhaite remercier les équipes du service des finances, la Direction générale des services, les services de la communication, Monsieur Stéphane Gauthier qui réalisait cette retransmission ce soir et également le Cabinet et la Direction juridique.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra :

le lundi 20 mai 2019
à 19h00
dans la salle du Conseil Municipal.